

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

UNIVERSITÉ MOULOUD MAMMARI DE TIZI-OUZOU

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET
DES SCIENCES DE GESTION

DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES



MEMOIRE

En vue de l'obtention du diplôme de master en sciences économiques

Spécialité : Économie Monétaire et Bancaire

Thème :

**La Nouvelle Banque de Développement des BRICS :
Mécanismes, contributions et défis dans l'intégration
économique régionale**

Réalisé par : Mme BAYOU Lydia

Encadré par : Mme. ZOURDANI Safia

Devant le jury composé de :

Président/Examineur : M. KHAMMES Abdennour , MCB, UMMTO

Rapporteur : Mme ZOURDANI Safia, MCA , UMMTO

Examineur : M. FERRAT Merzouk, MAA, UMMTO

Année universitaire 2023/2024

REMERCIEMENT

Je voudrais tout d'abord adresser toute ma reconnaissance à la directrice de ce mémoire, Madame ZOURDANI Safia , pour sa patience, sa disponibilité et surtout ses judicieux conseils, qui ont contribué à alimenter ma réflexion.

L'enseignement de qualité dispensé par le Master « MFB » a également su nourrir mes réflexions et a représenté une profonde satisfaction intellectuelle, merci donc aux enseignants-chercheurs.

J'aimerais exprimer ma gratitude à tous les chercheurs et spécialistes, trop nombreux pour les citer, qui ont pris le temps de discuter de mon sujet. Chacun de ces échanges m'a aidé à faire avancer mon analyse.

DEDICACE

A mes chers parents,

En témoignage de ma gratitude, si grande qu'elle puisse être, pour tous les sacrifices qu'ils ont consentis pour mon éducation. Que dieu, le tout puissant les préserve et les procurent santé et longue vie.

A mes sœurs,

Pour leur encouragement et leur bonté qu'elles m'ont accordé, j'exprime ma profonde reconnaissance et mon grand respect

A mon mari et mes enfants.

Je vous dédie ce modeste travail

Liste des abréviations :

AID	Association Internationale de Développement
ANASE	Association des Nations de l'Asie du Sud Est
ARC	Arrangement de Réserve Contingent
BERD	Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement
BMD	Banques Multilatérales de Développement
BRICS	le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud
CA	Capital Appelable
CC	Certificat de Contribution
CCI	Comité de Crédit et d'Investissement
CEA	Commission Economique pour l'Afrique
CG	Conseil des Gouverneurs
CL	Capital Libéré
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
ARC	Arrangement de Reserves Contingent
FJS	Forum des Jeunes Scientifique des BRICS
FMI	Fonds Monétaire International
G20	Groupe des Vingt
G7	États-Unis, Canada, Japon, Royaume-Uni, Allemagne, France, Italie
NBD	Nouvelle Banque de Développement
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
ODD	Objectif de Développement Durable
PIB	Produit Intérieur Brut
PNB	Produit National Brut
PPA	Parité de Pouvoir d'Achat
PTGS	Politique sur les Transactions sans Garantie Souveraine
RUB	Réseau Universitaire des BRICS
UA	Union Africaine
USD	United States Dollar

Liste des tableaux :

N°	Intitulé	Page
Tableau N°01	Répartition des Actions Souscrites Initiales et Capital de la NBD	39
Tableau N°02	Répartition du Capital Souscrit par Pays	40
Tableau N°03	Approbations par devise	44
Tableau N°04	Répartition des approbations par pays (2022)	44
Tableau N°05	Répartition des voix et du PIB selon la classification de la Banque Mondiale	53
Tableau N°06	Tableau synoptique entre la NBD et la BM	56

Plan du travail :

Introduction générale :	7
Chapitre Introductif : Bref aperçu sur les BRICS : création, évolution et fonctionnement :....	12
Section 1 : Origine et fondement des BRICS	12
1. L'émergence du groupe BRIC.....	12
2. L'élargissement du groupe BRIC.....	13
3. Les objectifs des BRICS	14
Section 2 : Évolution et cadre institutionnel des BRICS	16
1. Évolution économique des BRICS	16
2. Cadre Institutionnel des BRICS et les Instruments de coopérations entre les BRICS .	17
3. Le rôle d'une Banque Multilatéral de Développement (BMD).....	20
Chapitre 2 : La Nouvelle Banque de développement des BRICS.....	25
Section 1 : Surgissement de la Nouvelle Banque de Développement	25
1. Motivation de l'établissement de la NBD	25
2. Les objectifs stratégiques de la NBD.....	29
Section 2 : Architecture organisationnelle et le pouvoir de décision	30
1. Les membres de la NBD et le processus d'adhésion	30
2. Structure de la NBD et le pouvoir de décision.....	34
Section 3 : Architecture financière et Mécanismes de financement de la NBD	38
1. La structure financière de la NBD	38
2. Mécanisme de financement et la politique sur les prêts :.....	41
3. La politique sur les prêts :	42
Chapitre 3: Coexistence et collaboration avec la Banque Mondiale.....	50
Section 1 : Étude comparative entre la NBD et la BM	50
1. Le contexte et objectif de l'établissement de la NBD et la BM.....	50
2. La structure décisionnelle et le mécanisme de financement	52
Section 2 : Les contributions de la NBD et défis à l'intégration économique régionale ...	57
1. Contributions de la NBD des BRICS.....	57
2. Harmonisation et Coopération avec la Banque Mondiale :.....	59
3. Les défis dans l'intégration économique régionale	62
Conclusion générale :	69
Résumé :	89

Introduction générale :

La mondialisation, phénomène clé du XXI^{ème} siècle, a engendré une interdépendance économique accrue et une redistribution des rôles sur la scène mondiale. Alors que les économies développées ont longtemps dominé le système financier international, la montée en puissance des économies émergentes a mis en lumière les failles des institutions financières traditionnelles, telles que la Banque Mondiale (BM) et le Fonds Monétaire International (FMI), fondées en 1944 lors de la Conférence de Bretton Woods pour stabiliser l'économie mondiale et soutenir la reconstruction après la Seconde Guerre mondiale.

Au cours des dernières décennies, les pays émergents, notamment la Chine, l'Inde et le Brésil, ont connu une croissance rapide et ont commencé à exercer une influence significative sur l'économie mondiale. Cette transformation a révélé les limites du système de Bretton Woods, qui ne reflète plus adéquatement les réalités économiques actuelles et est souvent perçu comme biaisé en faveur des pays développés. Cette situation a été exacerbée par la crise financière mondiale de 2008, qui a mis en évidence l'inefficacité des institutions financières existantes et l'échec des réformes proposées lors des sommets du Groupe des Vingt (G20) pour améliorer la représentation des économies émergentes et des pays en développement.

C'est dans ce contexte que les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) ont émergé comme un groupe de pays influents, cherchant à reformer le système financier international. Depuis leur première rencontre en 2009, les BRICS ont plaidé pour une révision des mécanismes de gouvernance mondiale afin de mieux refléter les nouvelles dynamiques économiques.

Leur volonté de jouer un rôle plus actif dans la gouvernance économique mondiale s'est concrétisée en 2014 avec la création de la Nouvelle Banque de Développement (NBD) et le fonds de stabilisation appelé Arrangement de Réserve Contingent (ARC). Ces initiatives ont été conçues en 2012 et présentées en 2014 lors du VI^{ème} Sommet des BRICS, à Fortaleza, au Brésil.

Cette institution multilatérale a été fondée pour répondre aux besoins de financement en infrastructure et de développement durable des pays membres et d'autres économies émergentes, tout en offrant une alternative aux mécanismes de financement dominés par les pays développés.

L'histoire de la Banque des BRICS commence en 2009 lors du premier Sommet BRIC à Yekaterinburg, en Russie. Bien que la déclaration conjointe officielle soit large et

superficielle, il y a un paragraphe important montrant que les pays BRIC étaient insatisfaits des réformes au sein des institutions de Bretton Woods : « Nous nous engageons à faire avancer la réforme des institutions financières internationales, afin de refléter les changements dans l'économie mondiale. Les économies émergentes et en développement doivent avoir une voix et une représentation plus grandes dans les institutions financières internationales, et leurs dirigeants et hauts responsables devraient être nommés par un processus de sélection ouvert, transparent et fondé sur le mérite.»¹

À cet effet, la création de cette banque intervient dans un contexte mondial caractérisé par le recours aux solutions pour relever les défis multiples du développement économique, dont la NBD représente la solution concrète pour renforcer la coopération Sud-Sud, de promouvoir la croissance économique et d'assurer le développement durable, pour les pays émergents. En outre, la NBD doit définir sa relation avec les institutions traditionnelles telles que la Banque Mondiale.

La problématique centrale de cette recherche est la suivante : « Quel est le mécanisme opérationnel de la Nouvelle Banque de Développement et son apport au développement économique des pays membres des BRICS, et quelle est sa place dans l'échiquier financier mondiale ? »

Pour comprendre cette problématique, plusieurs sous-questions doivent être explorées :

1. Quels sont les mécanismes et objectifs stratégiques de la Nouvelle Banque de Développement des BRICS ?
2. Quels sont les avantages et contributions de la NBD au développement des pays membres?
3. Quels types de relation entre la Nouvelle Banque de Développement des BRICS et la Banque Mondiale, notamment dans le renforcement de développement régional et mondial ?

Hypothèses

Hypothèse 1 : La Nouvelle Banque de Développement des BRICS adopte des mécanismes de financement novateurs ce qui pourrait répondre aux objectifs visés par l'établissement de cette banque multilatérale.

¹ - BRIC Summit, Yekaterinburg Declaration, June 2009, Paragraph 3.

Hypothèses 2 : Malgré les défis potentiels de coexistence avec la Banque Mondiale, la Nouvelle Banque de Développement des BRICS pourrait trouver des opportunités de collaboration mutuellement bénéfiques.

Choix et intérêt du sujet :

Ce choix est motivé par la nouveauté du sujet et un intérêt scientifique pour explorer la Nouvelle Banque de Développement (NBD), un acteur émergent dont les informations et les données disponibles sont encore limitées. Dans ce cadre, les sources telles que les procès-verbaux des réunions, les rapports de performance institutionnelle, les communiqués de presse, ainsi que les déclarations et interviews des responsables de la banque, sont cruciales pour une analyse approfondie de cette nouvelle institution.

Il est espéré que ce travail de recherche apportera une contribution à ce domaine de recherche en explorant le rôle de la NBD BRICS.

L'objet d'étude :

L'objectif principal de cette étude est de mieux comprendre les origines, la structure organisationnelle, les mécanismes de financement, les objectifs stratégiques, ainsi que les contributions et défis de la NBD pour répondre à l'objectif visé par le groupe des BRICS.

En plus, elle examine la relation entre la NBD et la Banque Mondiale, en mettant en lumière les contributions et les défis potentiels de cette nouvelle banque, à travers une étude comparative entre ces deux institutions financières internationales.

Étendue de la recherche

Le cadre temporel de l'étude couvrira une période allant des origines de l'apparition de la Nouvelle Banque de Développement des BRICS en 2014 à nos jours (2024).

Quant au cadre spatial de l'étude : L'espace géoéconomique examiné sera principalement les pays constituant les BRICS, qui sont en nombre dix (10) : l'Afrique du Sud, Brésil, la Chine, l'Inde et la Russie, et à partir du 1er janvier 2024 : l'Iran, l'Ethiopie, Egypte, l'Arabie Saoudite et les Emirats arabes unis, sans pour autant négliger les nouveaux membres de la nouvelle banque des BRICS, entre autre l'Algérie.

Difficultés rencontrées durant la recherche :

- **Rareté et Fragmentation des Sources** : Les sources bibliographiques sur la Nouvelle Banque de Développement (NBD) des BRICS sont rares et les informations disponibles sont souvent fragmentées et dispersées à travers divers rapports et documents officiels, ce qui complique la collecte et l'analyse des données.
- **Barrière Linguistique** : Une grande partie de la documentation sur la NBD est en anglais, avec peu de traductions disponibles dans d'autres langues, rendant difficile l'accès à des informations essentielles pour une analyse complète.

Organisation de l'étude

Le premier chapitre de cette étude sera consacré à une revue des origines du groupe des BRICS, en examinant l'émergence et l'élargissement du groupe, ainsi que les mécanismes institutionnels mis en place, nous obtenons un aperçu précieux de la manière dont les BRICS cherchent à remodeler le paysage économique mondial à travers ses objectifs stratégiques.

En abordant ces différents aspects, nous visons à comprendre comment le groupe des BRICS structurent leur coopération et leurs contributions à la gouvernance économique mondiale.

Ensuite, nous examinerons dans le deuxième chapitre, de manière approfondie les origines, la structure organisationnelle et les mécanismes de fonctionnement de la Nouvelle Banque de Développement, ce chapitre mettra en lumière la motivation derrière sa création, son architecture organisationnelle, et ses mécanismes financiers. En analysant, la structure organisationnelle et les mécanismes financiers de la NBD.

Le dernier chapitre propose ainsi une étude comparative approfondie des missions de la NBD et de la Banque Mondiale, et ce, à travers l'analyse du contexte et des objectifs de création, de structure décisionnelle, des mécanismes de financement et les contributions distinctives des deux banques multilatérale, tout en mettant en lumière les principaux domaines d'intervention et les impacts de ces institutions financières sur le développement économique et social.

Chapitre Introductif

Bref aperçu sur les
BRICS : création,
évolution et
fonctionnement

Chapitre Introductif : Bref aperçu sur les BRICS : création, évolution et fonctionnement :

Introduction :

Ce chapitre a pour objet de fournir un aperçu sur le groupe des BRICS, en mettant en lumière leur création, leur évolution, et leur fonctionnement. Initié par Jim O’Neill en 2001 sous le nom de BRIC, ce groupe se composait initialement du Brésil, de la Russie, de l’Inde, et de la Chine, des pays dont la croissance économique rapide promettait de transformer l’équilibre économique mondial.

Ce chapitre explorera comment ces nations, avec leurs économies combinées représentant une part significative du PIB mondial, ont structuré leur coopération à travers des institutions telles que les sommets annuels et initiatives institutionnelles. Nous présenterons les mécanismes de coopération qui leur permettent de proposer des alternatives aux institutions financières dominées par les pays développés.

Section 1 : Origine et fondement des BRICS

1. L’émergence du groupe BRIC

L’acronyme de **BRIC** sans le « S » est apparu pour la première fois en 2001, sous l’impulsion de l’économiste britannique Jim O’Neill de Goldman Sachs¹, qui a associé ce mot pour désigner une alliance de quatre grandes économies émergentes, au fort potentiel de croissance : le Brésil, la Russie, l’Inde et la Chine.

Ces pays émergents étaient alors considérés comme des moteurs potentiels de la croissance économique mondiale du XXI^e siècle en raison de leur taille démographique, de leurs ressources naturelles abondantes (hydrocarbures, minerais, terres arables) et de leurs économies en forte expansion (armement en Russie, agro-alimentaire au Brésil, informatique et pharmacie en Inde).²

Initialement, le groupe n’avait pas de structure formelle avec un contrat juridique ni de mécanisme de coopération, mais il est devenu plus structuré avec le premier sommet qui s’est

¹- O’NEILL Jim, Building Better Global Economic BRICs, **Global Economics**, Paper N° 66, 2001.

²- Benjamin MUSSET et Jessica SOME, les BRICS : qui ? Comment ? Est-ce autre chose qu’un écran de fumée ?, **les dossiers des Yeux du Monde**, Numéro 3, Mars 2014.

tenu en 2009 à Yekaterinburg, en Russie.

Ce sommet a été une étape cruciale pour définir les objectifs communs du groupe et poser les bases d'une coopération future, par la mise en place d'une plateforme de dialogue et de coopération multilatérale, traduite par la tenue, deux fois par an, des sommets regroupant les dirigeants des pays du BRICS, une fois pour le sommet des BRICS et une fois en marge du sommet du G20.

2. L'élargissement du groupe BRIC

2.1. BRICS :

L'Afrique du Sud est le premier pays à manifester son intention de rejoindre le groupe lors du sommet de 2009 en Russie¹, sachant que dans le premier temps ce pays n'est pas voué à devenir les futures puissances économiques mondiales, tel que supposé dans le rapport de l'économiste Jim O'Neill pour la banque Goldman Sachs

Après les efforts entrepris par l'Afrique de Sud afin « *de légitimer sa candidature, notamment par la nécessité d'une représentation africaine pour le groupe et l'opportunité économique que le pays représente pour les entreprises multinationales des membres des BRIC* »², le groupe BRIC a invité l'Afrique du Sud à rejoindre le groupe, à l'occasion du sommet BRIC, tenue à Sanya (Chine), en 2011.

Le groupe est devenu BRICS avec l'ajout du "S" pour South Africa. Cet élargissement reflète une volonté d'inclure un pays africain pour renforcer la représentation du continent africain et étendre le réseau d'influence du groupe dans cette région stratégique. Cette volonté est réaffirmée lors de la tenue des 5^{ème} et 15^{ème} sommets BRICS tenues à Durban respectivement en 2013 et 2023.

Ces deux sommets ont permis de réunir des dirigeants africains et des représentants d'organisations régionales comme le NEPAD et l'UA, afin de renforcer les liens de partenariat et de développement et la désindustrialisation, entre ce continent et le groupe BRICS.³

¹- Folashadé Soulé-Kohndou, L'Afrique du Sud dans la relation BRICS-Afrique. Ambitions défis et paradoxes, **Afrique contemporaine**, 2013/4, N° 248, p.p. 31-43.

²- HT Correspondent, "BRICS will Offer Huge Opportunities for South Africa : Zuma", consulté le 15 juillet 2024, disponible à l'adresse suivante: <https://www.hindustantimes.com>.

³- *ibid*, p.p. 31-43.

2.2. BRICS + :

Ce n'est qu'en 2022, que le groupe BRICS a décidé d'étendre son membre en invitant de nouveaux pays à rejoindre le groupe. Dans ce cadre, une conférence virtuelle sous l'intitulé « BRICS Plus », tenue le 23 mai 2022 et présentée par Pékin comme « *une nouvelle phase du processus de l'élargissement des BRICS* », durant laquelle plusieurs dirigeants de plusieurs pays en développement, avaient participé, notamment l'Arabie Saoudite, l'Égypte, l'Indonésie, l'Argentine, le Nigeria, l'Algérie et la Thaïlande.

Dans ce cadre des demandes d'adhésion au groupe BRICS ont été exprimées de plusieurs pays à savoir : l'Algérie, Nigeria, Sénégal, Bolivie, Venezuela, Cuba, Honduras, Kazakhstan, Bangladesh, Vietnam, Thaïlande, Indonésie, biélorusse, Iran, Arabie saoudite, Émirats arabes unis, Égypte, Éthiopie, Bahreïn, Koweït, le Maroc, Nigéria, Sénégal.¹

Les critères d'adhésion et les discussions pour l'intégration de nouveaux membres reflètent une volonté d'inclure des économies émergentes ou en développement avec une influence régionale et stratégique mondiale afin d'augmenter l'influence globale du groupe, et ce à travers, « la poursuite des pratiques et des initiatives souples et équitables en faveur du dialogue et de la coopération avec les pays non BRICS, notamment par le biais de la coopération BRICS Plus »².

Lors du 15^{ème} sommet organisé en août 2023 à Johannesburg, seul cinq pays ont rejoint officiellement en 1^{er} janvier 2024, le groupe BRICS devient BRICS+ avec 10 membres : l'Iran, l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, l'Égypte et l'Éthiopie .Il s'agit d'une décision historique pour un groupe qui n'a pas changé de forme depuis 2011.

Cette phase d'expansion vise à renforcer la voix collective des économies émergentes dans les affaires internationales et à promouvoir un développement économique plus équilibré.

3. Les objectifs des BRICS

Les BRICS ont été créés pour trouver des moyens de réformer les institutions financières internationales telles que le FMI et la Banque Mondiale, afin de permettre aux économies

¹ -selon la déclaration de M. Naledi Pandor, Ministre des Affaires étrangères d'Afrique du Sud, consulté sur : https://www.challenges.fr/economie/sommet-les-brics-s-accordent-sur-une-expansion-du-bloc-des-pays-emergents_865140; le 13/07/2024.

²- Alissa Xinhe Wang et autre, 2017 BRICS Xiamen Summit Final Compliance Report, **BRICS Research Group**, July 2018.

Chapitre Introductif
Bref aperçu sur les BRICS : création, évolution et fonctionnement

émergentes de mieux se faire entendre et d'être mieux représentées. Les objectifs de BRICS peuvent se présenter comme suit¹ :

- **Coopération économique** : favoriser le commerce, la coopération économique entre les membres, ainsi qu'améliorer l'accès au marché pour les économies des BRICS.
- **Financement du développement** : créer des institutions telles que l'ARC et la NBD pour financer des projets d'infrastructure et de développement dans les pays membres.
- **Coordination politique** : renforcer le discours politique et la coordination sur les questions internationales, notamment en modifiant les institutions de gouvernance mondiale afin de refléter l'évolution du paysage économique mondial et de donner aux économies émergentes et en développement, une voix et une représentation plus fortes.
- **Échanges sociaux et culturels** : promouvoir les relations entre les peuples et le respect mutuel des cultures tout en stimulant les échanges sociaux et culturels entre les pays membres.
- **Technologie et innovation** : renforcer la collaboration internationale dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation afin de promouvoir le partage des connaissances, le renforcement des capacités et les avancées technologiques entre les pays membres.
- **Développement durable** : promouvoir des méthodes de développement durables et respectueuses de l'environnement en travaillant ensemble à la réalisation des objectifs de développement durable.
- **Paix et sécurité** : promouvoir la paix, la stabilité et la sécurité aux niveaux local et international, tout en s'attaquant aux problèmes et aux risques communs en matière de sécurité, tels que le terrorisme.

Coopération Sud-Sud : renforcer la coopération et la collaboration entre les pays en développement, partager les meilleures pratiques et soutenir les initiatives qui contribuent au développement global du Sud.

Les priorités de ce groupe sont incarnées dans l'agenda de tous les sommets tenus par le groupe en prenant en compte les nouvelles dynamiques géopolitiques et économiques, en proposant une alternative aux institutions financières et politiques dominées par les pays occidentaux, telles que le FMI et la Banque Mondiale, qui étaient perçues comme biaisées en faveur des pays développés.

¹ - rafael gómez-jordana moyá « Un ordre économique mondial multipolaire : élargissement et dé-dollarisation, consulté sur : <https://www.atalayar.com/fr/articulo/reportages/brics-et-leurs-nouveaux-membres/20230919170321191155.html> , le 22/06/2024

Section 2 : Évolution et cadre institutionnel des BRICS

1. Évolution économique des BRICS

Pour explorer l'évolution économique des BRICS, il est essentiel de présenter le poids démographique et économique des ses pays sur la scène mondiale.

1.1. Poids démographique et économique :

Les BRICS+ jouent un rôle majeur tant sur le plan démographique qu'économique. En 2022, ce groupe représente près de 46% de la population mondiale, un chiffre nettement supérieur à celui des BRICS, qui couvre environ 41% de la population mondiale. En comparaison, les pays du **G7** (États-Unis, Canada, Japon, Royaume-Uni, Allemagne, France, Italie) comptent pour un peu moins de 10% de la population mondiale.¹

En termes économiques, les BRICS ont déjà dépassé le G7 en part de PIB mondial, avec une contribution de 31,6% en parité de pouvoir d'achat (PPA) en 2022. Les BRICS+, incluant des économies supplémentaires, détiennent plus du tiers du PIB mondial (35,6% en 2022). Parmi les BRICS+, la Chine est particulièrement dominante, représentant 52% du PIB en PPA du groupe. Ce poids économique de la Chine est comparable à celui des États-Unis au sein du G7.²

L'écart entre les BRICS+ et le G7 devrait continuer à se creuser en raison du dynamisme économique des pays émergents. Selon les prévisions du Fonds Monétaire International (FMI), les BRICS+ pourraient représenter 37,6% du PIB mondial en PPA d'ici 2027³, contre seulement 28,2% pour le G7. Ce changement reflète la montée en puissance des économies émergentes et leur impact croissant sur l'économie mondiale.

1.2. Part des BRICS+ dans les exportations mondiales :

L'intégration commerciale au sein des BRICS+ reste relativement limitée. Sur les 45 combinaisons possibles d'accords commerciaux régionaux, seulement 11 paires de pays, soit 24 %, sont actuellement engagées dans de tels accords.⁴

Ainsi, même si les pays des BRICS+ représentent environ 25 % des exportations mondiales, seulement 15 % de ces exportations sont dirigées vers d'autres pays membres des BRICS+.

¹- Amandine AFOTA et autres, Élargissement des BRICS : quelles conséquences potentielles pour l'économie mondiale ?, **bulletin de la Banque de France**, n°250/2, janvier –février 2024, p 03.

² - **Ibid**, p 03.

³ - **Ibid**, p 03.

⁴ - **Ibid**, P.4

Chapitre Introductif

Bref aperçu sur les BRICS : création, évolution et fonctionnement

En 2021, le commerce intra-BRICS+ ne représentait que 3,7 % du commerce mondial, en légère augmentation par rapport aux 2,9 % enregistrés en 2012.¹

Depuis sa création, Le groupe BRICS occupent de plus en plus un poids croissant dans le monde .En 2023 le BRICS relie ensemble quatre (04) continent, près d'un tiers de la superficie terrestre mondiale (*voir la carte n°01*) comprenant 42 % de la population mondiale, 27% du PIB et 20% du commerce total.²

Les BRICS ont montré une croissance notable en termes de population, de PIB par PPA, et de part dans le commerce international au cours des dernières années. Son rôle croissant dans l'économie mondiale et son poids démographique renforcent leur position en tant qu'acteurs économiques majeurs.

L'expansion du groupe BRICS+ avec l'inclusion de nouveaux membres renforce encore leur influence économique et géopolitique. Les tendances observées montrent un déplacement continu de la puissance économique vers les économies émergentes, ce qui aura des implications significatives pour la dynamique globale des marchés et des politiques internationales.

2. Cadre Institutionnel des BRICS et les Instruments de coopérations entre les BRICS

Les BRICS se sont organisés autour de plusieurs sommets annuels depuis 2009, où les chefs d'État et de gouvernement se rencontrent pour discuter des questions économiques et politiques globales.

L'institutionnalisation des BRICS a été progressive, avec des sommets formels commençant en 2009 en Russie et une affirmation accrue de leur rôle sur la scène internationale avec la Déclaration de Sanya en 2011 et le sommet de Durban en 2013.

L'institutionnalisation des BRICS s'est renforcée avec la mise en place de plusieurs institutions et instruments de coopération entre ses membres, à savoir le Conseil d'affaires des BRICS, la Nouvelle Banque de Développement (NBD), l'Arrangement de Reserves

¹- Amandine AFOTA et autres, Élargissement des BRICS : quelles conséquences potentielles pour l'économie mondiale ?, **bulletin de la Banque de France**, n°250/2, janvier –février 2024, P.4

² Clara Loizzo , Les BRICS passent de 5 à 10 membres et deviennent les BRICS+, Publié le 09/11/2023, consulté sur le lien : <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/veille/breves/elargissement-brics-2024>; le 5/06/2024.

Contingent (ARC), le Réseau Universitaire des BRICS (RUB) et le Forum des Jeunes Scientifique des BRICS (FJS).

2.1. Le Conseil d’Affaires des BRICS :

Ce conseil a été créé lors du 5^{ème} sommet des BRICS qui s’est tenu en 2013 à Durban. Le président du conseil est nommé par chaque pays membre du BRICS.

Il est composé de cinq (05) chefs d’entreprise de chaque pays du BRICS, et a convenu de promouvoir les partenariats public-privé entre les cinq économies émergentes.

L’objectif de la création du conseil était de constituer une plateforme pour ¹ :

- Promouvoir et renforcer les liens d’affaires, de commerce et d’investissement entre les communautés d’affaires des cinq pays BRICS ;
- Assurer un dialogue régulier entre les communautés d’affaires des pays BRICS et les gouvernements des pays BRICS ;
- Identifier les problèmes et les goulots d’étranglement pour assurer un renforcement des liens économiques, commerciaux et d’investissement entre les pays BRICS et recommander des solutions en conséquence.

Dans ce cadre , neufs (09) groupe de travail ont été formés sous l’égide du Conseil , et ce dans les domaines des infrastructures, de la fabrication, des services financiers, de l’énergie et de l’économie verte, du développement des compétences, de l’agroalimentaire, de la déréglementation, de l’aviation et de l’économie numérique.

2.2. Le Réseau Universitaire des BRICS (RUB) :

Bien qu’il soit évident que les pays des BRICS ne peuvent établir des relations aussi étroites ni aussi intenses que celles des États membres de l’Union européenne, le groupe des BRICS n’aspire pas à créer une unité politique ou un marché commun. En conséquence, de par sa nature, il ne peut prétendre constituer un espace aussi intégré dans les domaines de l’éducation et de la recherche.

¹- BRICS Business Council, 2016 BRICS Exhibition, consulté sur : <https://bricsbusinesscouncil.co.in/council-overview.php>, le 13 juin 2024.

En ce sens, et sous l'idée d'aboutir à un développement gagnant-gagnant et plus réel, le réseau universitaire des BRICS a été créé en 2015, pour favoriser la coopération académique et la mobilité des étudiants et des chercheurs entre les pays membres.

Le RUB regroupe 55 universités du groupe de BRICS et il comprend six domaines prioritaires : économie, étude des BRICS, ressources en eau, informatique, écologie et énergie.

Le président du RUB est nommé chaque année par le pays qui préside le groupe des BRICS. Les décisions stratégiques sont prises collectivement par le conseil d'administration international, composé de quinze membres permanents représentant les universités et les ministères de l'Éducation des cinq pays.¹

2.3. Le forum des jeunes scientifique des BRICS (FJS) :

Le Forum des jeunes scientifiques des BRICS vise à renforcer la connectivité des jeunes des pays BRICS et à créer un réseau pour exploiter leurs connaissances afin de résoudre les défis sociétaux communs par la recherche et l'innovation. La recherche et le développement dans le domaine des sciences, de l'ingénierie et d'autres disciplines.

2.4. La Banque des BRICS :

Selon la Déclaration de Durham, les ministres des Finances des BRICS ont été chargés, lors de la réunion à Los Cabos tenue en juin 2012, de créer un Arrangement de Réserve Contingente (ARC) pour renforcer la stabilité financière et fournir un soutien mutuel avec un fonds initial de 100 milliards de dollars. La même réunion a également conduit à l'examen de la faisabilité d'une Nouvelle Banque de Développement pour financer des infrastructures et des projets de développement durable dans les BRICS et autres économies émergentes.

En juillet 2014, les BRICS ont officiellement créé deux nouvelles institutions internationales :

2.4.1. La Nouvelle Banque de Développement (NBD):

La nouvelle Banque de Développement a été créée en 2014, son siège est à Shanghai. Elle a pour objectif principal de financer les projets d'infrastructure et de développement durable dans les pays émergents et en développement. Elle dispose d'un capital initial de 50 milliards de dollars et d'un capital autorisé de 100 milliards de dollars.

Ce titre objet de notre recherche sera développé dans le chapitre suivant.

¹ - Maxim Khomyakov, Networks or projects of excellence: What do the BRICS countries really need? **la Revue Hermès**, 2017/3 No 79, p.p 132 to 139.

2.4.2. L'Arrangement de réserve Contingent (ARC) :

Ce mécanisme a été instauré par le traité signé en 15 juillet 2014, en Brésil, entre les pays membres des BRICS afin de soutenir par le biais de liquidités et d'instruments de précaution en réponse aux pressions réelles ou potentielles à court terme sur la balance des paiements.

Il est composé d'un conseil des gouverneurs (conseil d'administration) de l'ARC et un comité permanent¹.

L'ARC dispose d'un fonds commun de 100 milliards de dollars, dont la Chine contribue à hauteur de 41 milliards, le Brésil, la Russie et l'Inde à hauteur de 18 milliards dollars chacun, et l'Afrique du Sud à hauteur de 5 milliards dollars.²

Conformément aux dispositions de l'article 4 du traité *cité supra*, l'ARC comprend deux instruments :

- Un instrument de liquidité destiné à apporter un soutien en réponse aux pressions à court terme sur la balance des paiements.
- Un instrument de précaution s'engageant à fournir un soutien à la lumière des pressions potentielles à court terme sur la balance des paiements.

Il s'agit donc d'une initiative constituant l'« arrangement », que chaque pays des BRICS devait placer une partie de ses réserves en dollars américains ou dans une autre devise convertible à la disposition de tout autre membre du groupe en cas de difficultés de balance des paiements.

3. Le rôle d'une Banque Multilatéral de Développement (BMD)

3.1. Définition

Le Bureau Général de Comptabilité des États-Unis définit les Banques Multilatérales de Développement (BMD) comme des « entités financières internationales autonomes qui financent des projets et programmes de développement économique et social dans les pays en développement »³.

Selon la définition de la Banque Mondiale : « une banque de développement est une banque ou une institution financière qui possède au moins 30 % du capital public et a un mandat légal

¹- Traité pour la création d'un dispositif de réserve de contingent pour les BRICS, du 15 juillet 2014, Fortaleza, Brésil

²- **Ibid**, Art. 02

³- United States General Accounting Office, Multilateral Development Banks: Profiles of Selected Multilateral Development Banks. Office Report to Congressional Committees, Washington, D.C. 2001, p.13

explicite pour atteindre des objectifs socio-économiques dans une région, un secteur ou un segment de marché spécifique »¹

Le CNUCED utilise un autre concept : « les banques de développement sont des institutions financières ayant un mandat clair pour soutenir des projets orientés vers le développement et une base de financement où les passifs sont principalement à long terme et alignés avec le mandat de la banque. »²

Les banques multilatérales de développement sont devenues les sources de financement les plus importantes pour les pays en développement. Ces banques régionales jouent un rôle de catalyseur dans les reconfigurations transnationales par leur capacité à faire des propositions privilégiant les convergences d'intérêt, leur crédibilité étant fonction des financements qu'elles peuvent mobiliser.³

De ce qui précède, les banques multilatérales et régionales de développement sont des institutions financière internationale qui offrent des financements et des conseils pour soutenir le développement économique et social dans les pays membres, souvent en particulier dans les pays en développement ou émergents. Elles jouent un rôle crucial dans la promotion de la croissance économique et la réduction de la pauvreté.

3.2. Le contexte historique des Banques Multilatérales de développement :

Après la Seconde Guerre mondiale, les États alliés ont créé une organisation monétaire internationale basée sur l'étalon change-or, remplaçant l'étalon-or précédemment en vigueur jusqu'en 1933 lors de la conférence de Londres. Les Accords de Bretton Woods, signés en 1944, ont établi deux institutions principales : la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et le Fonds monétaire international (FMI). Le FMI avait pour mission de maintenir la stabilité du système monétaire international, tandis que la BIRD, initialement dédiée à la reconstruction des zones de guerre, a étendu son mandat pour soutenir le développement des pays du Tiers-Monde.

Après la guerre froide, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) a été créée pour aider les pays de l'ancien bloc soviétique à passer à une économie de marché. Contrairement aux autres banques, la BERD se concentre sur les entreprises privées

¹ - UNCTAD , the role of development banks in promoting growth and sustainable development in the South. Geneva: UNCTAD, 2016.p. 7.

² - **Ibid**, p. 8.

³ - Guy Faure, La Banque asiatique de développement et l'intégration régionale en Asie. **Études internationales**, Volume 38, numéro 2, juin 2007, P229

Chapitre Introductif
Bref aperçu sur les BRICS : création, évolution et fonctionnement

en Europe centrale et orientale. Les banques régionales et la Banque Mondiale, en tant que banques multilatérales de développement, sont soutenues par des contributions de pays avancés pour aider les moins développés.

En 1960, l'Association Internationale de Développement (AID) a été créée pour offrir des prêts concessionnels et des dons aux pays les plus pauvres, formant ainsi le Groupe Banque Mondiale. Parallèlement, les pays en développement ont fondé des banques régionales de développement : la Banque interaméricaine de développement (1959), la Banque africaine de développement (1964) et la Banque asiatique de développement (1966).

Les membres de ces institutions sont des Etats-actionnaires, c'est-à-dire que chacun des pays membres est détenteur d'une part du capital de la banque. En fonction de cet apport, son pouvoir de vote est déterminé. En règle générale, le consensus est recherché et les décisions sont votées avec une majorité des voix.¹

Ces BMD ont été apparues pour répondre aux besoins en infrastructure des pays émergents après la Seconde Guerre mondiale et l'octroi de financement à long terme pour soutenir les programmes et projets dans les pays en développement. Malgré le rôle important que ces institutions ont joué depuis lors, le nombre de grandes banques multilatérales ou régionales reste limité, et leurs volumes de prêts sont restreints. La Banque Mondiale et les trois principales banques régionales – la Banque Africaine de Développement, la Banque Asiatique de Développement (BAD) et la Banque Interaméricaine de Développement (BID) – ont prêté ensemble 69 milliards de dollars.²

¹ - Malgorzata ROSTOCKA , à la découverte des banques multilatérales au service du développement , **BSI Economics**, p 02.

²- Acioly da Silva, Luciana, BRICS joint financial architecture: the new development bank, Institute for Applied Economic Research (IPEA), **discussion paper**, N° 243, Brasilia, July 2019, P.23.

Conclusion :

En récapitulant le groupe BRIC, initialement composé du Brésil, de la Russie, de l'Inde et de la Chine, a été formé en 2009 en tant que coalition informelle a connu une transformation profonde, tant sur le plan structurel qu'économique. L'intégration de l'Afrique du Sud en 2009, transformant le BRIC en BRICS, a marqué un tournant stratégique, visant à renforcer la représentativité des économies émergentes à l'échelle globale.

Depuis la création du concept BRIC par Jim O'Neill en 2001, ces nations ont non seulement consolidé leur poids économique, représentant aujourd'hui environ 25% du PIB mondial et 40% de la population globale, mais aussi ont mis en place des mécanismes de coopération, telle que la Nouvelle Banque de Développement, ont visé à atteindre leur objectif principal du groupe qui était de réformer les institutions financières internationales dominées par les pays développés et de créer un forum de dialogue entre les économies émergentes.

Chapitre 2

La Nouvelle Banque de développement des BRICS

Chapitre 2 : La Nouvelle Banque de développement des BRICS

Ce chapitre se penche sur la NBD des BRICS, à travers la présentation des fondements qui ont conduit à la création de la NBD, ainsi que ses mécanismes opérationnels et structurels. Nous analyserons comment la Banque fonctionne, ses objectifs principaux, et son impact potentiel sur le développement global. En examinant ses stratégies de financement, ses critères d'admission des projets, et ses partenariats internationaux, nous chercherons à comprendre comment la NBD s'affirme comme un acteur central dans le soutien au développement économique des pays émergents et en développement.

Section 1 : Surgissement de la Nouvelle Banque de Développement

1. Motivation de l'établissement de la NBD

La Mise en place de la Nouvelle Banque de Développement (NBD) a suivi le chemin causal suivant :

1.1. Crise Financière de 2008 et failles du système financier:

La crise financière mondiale de 2008 a révélé des lacunes majeures dans les institutions financières existantes, telles que le FMI et la Banque Mondiale, mises en place après la Seconde Guerre mondiale à Bretton Woods. L'effondrement de Lehman Brothers en septembre 2008, exposant les vulnérabilités dans le secteur financier.

La première vague d'effets s'est propagée aux pays ayant ouvert leurs systèmes financiers à la Banque Mondiale, tels que le Portugal, l'Islande, l'Espagne, l'Italie et l'Ukraine, qui ont commencé à entrer en turbulence économique. La deuxième vague a touché les pays en développement.¹

Cette crise avait pour épicerie les pays du Groupe des Sept (G7), et non les économies en développement². À première vue, les économies des BRICS semblaient stables. Après des années de croissance rapide. Cependant, au fil du temps, les économies des BRICS ont montré des performances meilleures que celles des économies du G7 sur plusieurs indicateurs.³

¹- Felicianode SáGuimarães , Séminaire sur « Les Institutions de Bretton Woods et la Banque des BRICS : Une Explication Institutionnaliste pour la Création d'une Nouvelle Institution Financière », **Institut des Relations Internationales**, Université de São Paulo, Brésil, p.3.

²- Gaddy Clifford and Ickes Barry, Russia after the Global Financial Crisis, **Eurasian Geography and Economics**, Vol. 51, No. 3, 2010, pp. 281-311.

³ Woods.Ngaire, Global Governance after the Financial Crisis: A New Multilateralism or the Last Gasp of the Great Powers? **Global Policy**, Vol. No. 1, 2010 , p.56

CHAPITRE 2

La Nouvelle Banque de développement des BRICS

Les répercussions économiques globales ont démontré la nécessité d'une réponse plus coordonnée et représentative des réalités économiques actuelles. Les mécanismes de gouvernance existants ne prenaient pas en compte les changements dans le poids économique mondial, notamment l'apparition des économies émergentes. « *La part des économies émergentes et des pays en développement dans le produit mondial est passée de 1/5 en 1990 à 1/3 en 2008, atteignant presque 40 % en 2014.* »¹

1.2. Montée en puissance des économies émergentes :

Il importe de rappeler qu'à l'époque de la rédaction du rapport de Goldman Sachs, en 2003, que les quatre grandes économies émergentes représentaient environ 15 % du produit national brut (PNB) des six grandes économies industrielles avancées : les États-Unis, le Japon, l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne et l'Italie. Cependant, la prévision montrait que les BRIC deviendraient dans 30 ans le principal « moteur de la croissance de la demande et du pouvoir d'achat »² du monde.

Ce groupe d'économies émergentes, initialement regroupé par Goldman Sachs, est devenu l'une des rares économies durant la récession économique à afficher des résultats positifs. La littérature évoque des "transferts de pouvoir" des pays développés, principalement le G7, vers les pays BRICS au cours des prochaines décennies.³

Les BRICS ont vu leur poids économique augmenter considérablement. La part des économies émergentes dans le produit mondial est passée de 20 % en 2003 à 32 % en 2014⁴. Cette montée en puissance a contribué à la redistribution du pouvoir économique dans le système international, en faveur des pays BRICS et a mis en lumière l'inadéquation des institutions financières internationales actuelles pour représenter correctement ces économies croissantes⁵.

¹ CNUCED, **le rôle potentiel de la coopération Sud-Sud pour un développement inclusif et durable**, le rapport sur les pays les moins avancés, New York, 2011.

² Roopa Purushothaman, *Dreaming with the BRICS: the path to 2050*, **Goldman Sachs Report**, 2003, p.7.

³ Armijo, Leslie, *The BRICS countries as Analytical Category: mirage or insight?* **Asian Perspective**, Vol. 31, 2007, N° 4, p.p, 7-42.

⁴ Ban, Cornel and Blyth, Mark. *the BRICs and the Washington Consensus: An introduction*, **review of International Political Economy**, Vol. 20, No. 2, 2013, pp. 241-255.

⁵ Armijo, Leslie and Roberts, Cynthia, **Op-Cit**.

CHAPITRE 2

La Nouvelle Banque de développement des BRICS

1.3. Inefficacité des réformes des droits de vote au FMI

La crise financière de 2008 a accentué des insuffisances dans le processus décisionnel et la politique du quota des institutions de Bretton Woods, souvent critiqués pour leur manque de transparence et lenteur à refléter les changements dans l'économie mondiale.

Malgré les efforts pour réformer ces institutions depuis leur création, les changements restent largement inefficaces. Les quotas ont été ajustés pour inclure quelques pays émergents comme le Japon, mais ont largement ignoré d'autres candidats significatifs, tels que la Chine. Par exemple, les quotas de la Chine sont restés bas malgré sa croissance économique significative. Actuellement, elle détient 3,81 % des parts, un nombre calculé lorsque la Chine avait la moitié du PIB actuel. En 2010, la proposition d'ajustement des quotas recommandait que les quotas de la Chine soient augmentés à 6,07 %, un chiffre encore inférieur à son PIB de 2014. Comme nous le verrons plus loin, cette proposition a été bloquée, notamment par le Congrès américain.

Alors que la part des États-Unis dans l'économie mondiale a diminué de 23 % en 1980 à 19% en 2010. Pourtant, ils ont choisi de maintenir 15 % des parts de quota et de rester en dessous de leur part de l'économie mondiale, bien que ce soit suffisamment pour utiliser le pouvoir de veto. La part de la zone euro plus du Royaume-Uni dans l'économie mondiale est passée de 25 % du total en 1980 à environ 18 % en 2010, tandis que leur part de quota reste à 27,5 % (2009), tandis que les BRICS, représentant 25,5 % du PIB mondial, n'ont que 11,03 % des parts de vote.¹

Le blocage persistant des réformes par les États-Unis a conduit les BRICS à envisager des alternatives institutionnelles, adaptées aux besoins des économies émergentes. En réponse, les BRICS ont créé en 2014 la Nouvelle Banque de Développement (NBD) et l'ARC, avec une répartition de pouvoir plus équitable et un capital initial de 100 milliards de dollars pour chaque institution.

La contribution financière du "Reste du Monde", y compris les pays BRICS, a augmenté de 10 % de 33,8 % dans les années 1980 à 43,4 % dans les années 2000².

¹ Virmani, Arvind, quota formula reform is about IMF credibility, In: <https://cepr.org/voxeu/columns/quota-formula-reform-about-imf-credibility>, consulté le 23 mars 2024.

²- Feliciano de SáGuimarães , The Bretton-Woods Institutions and the BRICS Bank: an institutionalist explanation for the creation of a new financial institution Institute of International Relations University of São Paulo, Brazil, op-cit, P.15

CHAPITRE 2

La Nouvelle Banque de développement des BRICS

1.4. La performance insuffisante des politiques du FMI et de la Banque Mondiale

Les programmes de conditionnalité du FMI ont souvent été critiqués pour leur impact négatif sur la croissance économique à court terme et leur effet de réduction des salaires, favorisant les propriétaires du capital plutôt que les populations locales.

Le mécontentement persistant face à la domination américaine durable dans la Banque Mondiale. Elle a été accusée de “Mortgaging the Earth”¹ (Hypothéquer la Terre ou mettre la Terre en gage) en raison de son utilisation alléguée disproportionnée de la conditionnalité sur les prêts pour les programmes d'ajustement structurel aux pays en développement avec des problèmes de balance des paiements. Aussi, d'avoir été accusée d'imposer des politiques néolibérales nuisibles à ses membres.²

Les pays BRICS, comme d'autres pays en développement, se sont sentis exclus de la conception et de la mise en œuvre de ces politiques. Cette insuffisance a également contribué à la création de la NBD

1.5. Contrôle des processus décisionnels par les Pays du G7

Les pays du G7 ont exercé un contrôle substantiel sur le processus décisionnel au sein du FMI et de la Banque Mondiale³. La sélection des dirigeants et des économistes dans ces institutions a souvent favorisé les intérêts des pays développés, laissant les pays émergents avec une influence limitée.

Les BRICS ont perçu ces institutions comme biaisées et coûteuses à maintenir,⁴ ce qui a conduit à une recherche active d'alternatives institutionnelles qui offriraient une représentation plus équitable et une gestion plus adaptée à leurs besoins.

En résumé, la création de la NBD par les BRICS est le résultat d'une confluence de facteurs, tels que la crise économique mondiale et la montée des économies émergentes, l'insuffisance des réformes des institutions traditionnelles et le contrôle des processus décisionnels par les puissances traditionnelles. Ces dynamiques ont poussé les BRICS à chercher une alternative qui reflète mieux les réalités économiques actuelles et offre une réponse plus efficace aux défis globaux de financement et de développement.

¹- Rich, B, *Mortgaging the Earth: The World Bank, Environmental Impoverishment, and the Crisis of Development*, 2nd. Ed, Island Press, Washington, 2013

²- Peets, R, *Unholy Trinity: the IMF, World Bank, and WTO*, 2nd Ed, Zed Books, London, 2009.

³ - Babb, Sarah and Buria, Ariel, *Mission creep, mission push and discretion in sociological perspective: the case of IMF conditionality*, **G24 Technical Group Meeting**, XVIII Paper, 2004.

⁴ - Guimarães, Feliciano, **Os Burocratas das Organizações Financeiras Internacionais: um estudo comparado entre FMI e Banco Mundial**, Rio de Janeiro: Editora da FGV, 2012.

CHAPITRE 2

La Nouvelle Banque de développement des BRICS

2. Les objectifs stratégiques de la NBD

L'objectif de la NBD est de mobiliser des ressources pour des projets d'infrastructures et de développement durable dans les pays BRICS et autres économies de marché émergentes et pays en développement, afin de compléter les efforts existants des institutions financières multilatérales et régionales pour la croissance et le développement mondiaux¹.

Elle est considérée par le groupe des BRICS comme première banque des économies émergentes

Pour atteindre ses objectifs, la Banque est autorisée à exercer les fonctions suivantes² :

- Utiliser ses ressources pour soutenir des projets d'infrastructures et de développement durable, qu'ils soient publics ou privés, dans les pays BRICS ainsi que dans d'autres économies émergentes et pays en développement, en recourant à des prêts, garanties, participations en capital, et autres instruments financiers ;
- Coopérer, selon son jugement, avec les organisations internationales et les entités nationales, publiques ou privées, en particulier avec les institutions financières internationales et les banques de développement nationales, dans le cadre de son mandat ;
- Fournir une assistance technique pour la préparation et la mise en œuvre de projets d'infrastructures et de développement durable soutenus par la Banque ;
- Soutenir des projets d'infrastructures et de développement durable impliquant plusieurs pays ;
- Établir ou administrer des Fonds Spéciaux conçus pour servir ses objectifs.

¹- New Development Bank , Agreement on the New Development Bank – Fortaleza; Article 2

²- **Ibid**, Article 3.

Section 2 : Architecture organisationnelle et le pouvoir de décision

1. Les membres de la NBD et le processus d'adhésion

Nous allons présenter les membres de la NBD et le processus de leur adhésion à cette institution.

1.1. Les membres de la NBD

Les dispositions de l'accord de la NBD distinguent les membres suivants :

1.1.1. Les membres fondateurs de la NBD :

On entend par les membres fondateurs, les pays ayant établi le Banque, en date de 03 juillet 2015. Il s'agit de : République Fédérative du Brésil, Fédération de Russie, République de l'Inde, République Populaire de Chine, République d'Afrique du Sud (Article 5-a de l'accord suscité). Ces membres ont contribué au capital initial et ont des droits de vote importants.

1.1.2. Les membres Adhérents

Selon l'article 2 de l'accord de la NBD, l'adhésion est ouverte aux membres des Nations Unies, conformément aux dispositions des Statuts de la Nouvelle Banque de Développement. Elle est ouverte aux membres emprunteurs et non emprunteurs.

Les membres adhérents sont des membres des Nations Unies qui rejoignent la Banque après sa création. Ils rejoignent sous des conditions déterminées par la Banque et peuvent être :

- **Des membres emprunteurs¹** : Utilisent les prêts et financements de la Banque
- **Ou des membres non-emprunteurs** : Ne bénéficient pas de financements mais participent à l'administration.

1.1.3. Les observateurs :

On entend par observateurs, des nations ou organisations qui, sans être membres à cette institution, peuvent participer à ses activités et suivre ses débats. Leur statut leur permet de suivre les discussions et les décisions sans avoir de droits de vote ou de participation directe dans la prise de décision. (Article 5-d).

Bien que les membres fondateurs soient les cinq pays BRICS, la NBD a prévu d'élargir ses horizons pour inclure d'autres nations émergentes et en développement. Elle a déjà accueilli

¹- Agreement on the New Development Bank, Article 5-b, **Op-Cit**.

CHAPITRE 2

La Nouvelle Banque de développement des BRICS

comme nouveaux membres le Bangladesh « 16 septembre 2021 », les Emirats « 4 octobre 2021 », l'Uruguay en 2021, l'Egypte « 20 février 2023 » et l'Algérie « 31/08/2024 ».

1.2. Les conditions d'éligibilité à la NBD :

Les conditions d'adhésion à la NBD sont les suivantes¹:

- Etat membre aux Nations Unies.
- Souscription à une part de capital de la Banque, déterminée par négociation et selon les termes approuvés par le Conseil des Gouverneurs (Paragraphe 3a ii).
- Acceptation du calendrier des paiements du capital libéré établi par le Conseil des Gouverneurs (Paragraphe 3a iii).
- Acceptation de la méthodologie de représentation des nouveaux membres au Conseil d'Administration (Paragraphe 3a iv).
- Engagement à respecter les obligations de l'Accord sur la Nouvelle Banque de Développement (Paragraphe 3b i).
- Acceptation des objectifs, principes stratégiques, politiques, et procédures de la Banque approuvés par les instances compétentes (Paragraphe 3-b ii et iii).
- Confirmation que les procédures internes pour devenir membre ont été suivies (Paragraphe 3-b iv).

1.3. Le processus d'adhésion à NBD:

L'adhésion à la NBD implique un processus méticuleux conçu pour garantir que les nouveaux membres répondent aux critères d'adhésion et s'engagent pleinement envers les objectifs de la Banque. Ce processus est structuré en plusieurs étapes clés suivantes :

1.3.1. Phase Initiale : Discussions Préliminaires :

Lors de la phase initiale, le pays intéressé entame des discussions préliminaires avec la Nouvelle Banque de Développement (NBD). Ces discussions portent principalement sur l'évaluation des politiques économiques et des opérations du pays candidat. Ce premier contact vise à établir une compréhension mutuelle des exigences et des attentes relatives à l'adhésion. Conformément au Paragraphe 4², cette phase inclut également l'échange d'informations essentielles sur les politiques nationales et les spécificités économiques, ce qui

¹ New Development Bank , Terms, conditions and procedures for the admission of new members to the new development bank, 2017, p 02.

²- **Ibid**, P .3

CHAPITRE 2

La Nouvelle Banque de développement des BRICS

permet à la NBD de mieux appréhender la situation économique du pays et son adéquation avec les objectifs de la Banque.

En parallèle, il est crucial pour le pays candidat de démontrer son engagement initial en fournissant des informations détaillées sur ses politiques économiques et ses opérations. Ce processus aide à clarifier les actions nécessaires pour la souscription et à établir un calendrier de paiement précis, qui sera soumis à l'approbation du Conseil des Gouverneurs. L'objectif est de créer une base solide pour les négociations ultérieures, en garantissant que toutes les parties aient une vision claire des attentes et des obligations.

1.3.2. Élaboration et Approbation du Cadre de Souscription :

L'élaboration du cadre de souscription est une étape fondamentale où les détails spécifiques de l'adhésion sont définis. Le cadre de souscription, qui comprend les conditions de souscription et les modalités de vote, est préparé et présenté au Conseil des Gouverneurs pour approbation. Selon le paragraphe 5¹, ce cadre détermine non seulement les actions à souscrire mais aussi le poids de chaque vote au sein de la NBD, ce qui reflète l'influence du nouveau membre dans les décisions futures.

Cette approbation est cruciale car elle fixe les bases sur lesquelles le nouveau membre interagira avec les autres membres de la NBD. Elle assure également que les conditions de souscription sont en ligne avec les politiques de la Banque et les attentes des autres membres. Le processus inclut également la validation des modalités spécifiques liées au pouvoir de vote, garantissant ainsi une représentation équilibrée et équitable au sein de la NBD.

1.3.3. Autorisation pour débiter les négociations formelles :

Une fois le cadre de souscription approuvé, le Conseil des Gouverneurs donne l'autorisation pour commencer les négociations formelles avec le pays candidat, comme indiqué au paragraphe 6². Cette autorisation marque le début de discussions approfondies sur les termes de l'adhésion, les engagements financiers et les obligations de chaque partie. Ce processus de négociation est essentiel pour établir des accords détaillés et juridiquement contraignants.

Le pays candidat doit alors soumettre une lettre de Candidature formelle (*voir l'annexe n°01*) confirmant son intention de respecter les obligations de la NBD. Cette lettre est une déclaration officielle d'engagement et permet de formaliser le début des négociations

¹- New development bank , **Op-Cit**, p 05.

² Ibid, p 05

CHAPITRE 2

La Nouvelle Banque de développement des BRICS

détaillées. Les termes négociés seront examinés en détail pour garantir leur conformité avec les exigences statutaires et réglementaires de la NBD.

1.3.4. Phase de négociations formelles :

La phase de négociations formelles implique des discussions approfondies sur les termes de souscription, les montants à payer, et l'acceptation des conditions d'adhésion. Comme mentionné au Paragraphe 7, cette phase nécessite une soumission d'une Lettre de Candidature (*voir l'annexe n°02*) qui confirme l'engagement du pays à respecter toutes les obligations imposées par la NBD. Cette lettre sert de preuve de l'intention sérieuse du pays à adhérer à la Banque et à respecter les engagements financiers et politiques.

Les négociations formelles permettent de résoudre toutes les questions en suspens et d'ajuster les termes de l'adhésion pour qu'ils répondent aux attentes de la NBD. Cela inclut la fixation des montants exacts à souscrire (*voir l'annexe n°03*) et la confirmation des conditions spécifiques auxquelles le nouveau membre devra se conformer, assurant ainsi une intégration harmonieuse au sein de la NBD.

1.3.5. Décision et admission formelle :

Après la réception et l'évaluation de la lettre de candidature, le Conseil des Gouverneurs prend une décision concernant l'admission du nouveau membre, comme stipulé au paragraphe 8¹. Cette décision est basée sur une analyse approfondie de la conformité du pays aux critères d'adhésion et à ses engagements financiers. Le processus décisionnel garantit que seuls les pays qui répondent pleinement aux critères de la NBD sont admis.

Une fois la décision prise, l'admission formelle du pays est officialisée. Cela marque la fin du processus d'évaluation et le début d'une nouvelle phase où le pays peut commencer à participer pleinement aux activités de la NBD, bénéficiant ainsi des opportunités offertes par la Banque tout en respectant ses obligations en tant que membre.

1.3.6. Finalisation de l'Adhésion :

Cette phase se conclut par le dépôt de l'instrument d'adhésion auprès du dépositaire, comme précisé au paragraphe 9². Ce dépôt officialise l'adhésion du pays et déclenche la confirmation de son statut de membre. L'émission d'un certificat de contribution (*voir l'annexe n°04*)

¹- New development bank , **Op-Cit**, p 05.

²- **Ibid**, P 05

CHAPITRE 2

La Nouvelle Banque de développement des BRICS

marque également la fin de ce processus, fournissant une preuve officielle de la contribution du nouveau membre et de son engagement envers la NBD.

Cette étape assure que toutes les formalités administratives sont complètes et que le pays peut maintenant participer pleinement aux activités de la Banque et bénéficier de ses ressources.

1.3.7. Établissement de la représentation au Conseil :

Enfin, l'établissement de la représentation au Conseil est une étape cruciale pour garantir la participation active du nouveau membre dans la gouvernance de la NBD. Comme stipulé au paragraphe 10¹, le nouveau membre doit désigner un Gouverneur et un Gouverneur suppléant, qui seront chargés de représenter ses intérêts au sein du Conseil des Gouverneurs. Cette nomination est essentielle pour assurer une représentation adéquate et influente du pays au sein de la Banque.

En outre, le nouveau membre doit procéder à l'élection des Directeurs et suppléants qui représenteront le pays au Conseil d'Administration. Cette procédure permet au pays de participer directement aux décisions stratégiques de la NBD et d'influencer les politiques de la Banque.

2. Structure de la NBD et le pouvoir de décision

2.1. L'organigramme de la NBD :

A l'instar d'autres institutions similaires, la NBD repose sur un ensemble de règles et de procédures qui régissent son organisation et la prise de ses décisions internes. Les responsabilités et les pouvoirs délégués répartis entre divers organes représentatifs et délibératifs, afin d'atteindre les objectifs de la banque.

Le 15 décembre 2020, le Conseil d'administration de la NBD a approuvé la nouvelle structure organisationnelle de la Banque, qui est en cours de mise en œuvre².

Conformément aux dispositions de l'article 10 de l'accord de la NBD, la Banque aura un Conseil des Gouverneurs, un Conseil d'Administration, un Président et des Vice-présidents tels que décidés par le Conseil des Gouverneurs, ainsi que d'autres fonctionnaires et employés jugés nécessaires (*voir l'annexe n° 05*).

¹ New development bank, **Op-Cit**, P.6

² Site officiel de la Nouvelle Banque de Développement <https://www.ndb.int/>, consulté le 2 juillet 2024.

CHAPITRE 2

La Nouvelle Banque de développement des BRICS

2.1.1. Conseil des Gouverneurs :

Selon l'article 11 du même accord, le conseil des Gouverneurs détient tous les pouvoirs de la Banque et est composé d'un gouverneur et d'un suppléant désignés par chaque membre. Les gouverneurs, de niveau ministériel, peuvent être remplacés par les membres. Le Conseil peut déléguer certains pouvoirs aux Directeurs, mais conserve des compétences clés telles que : l'admission de nouveaux membres, augmenter ou diminuer le capital social, suspendre un membre, les modifications de l'accord, élire le président et la stratégie générale. Il se réunit annuellement, et les décisions nécessitent la majorité des gouverneurs.

2.1.2. Conseil d'Administration :

En sus de l'article 12 de l'accord suscit , le Conseil d'Administration g re les op rations quotidiennes et exerce les pouvoirs d l gu s par le Conseil des Gouverneurs. Il est compos  de Directeurs nomm s par les membres fondateurs, avec un maximum de 10 directeurs. Le Conseil d'Administration se r unit trimestriellement et peut  tablir des comit s tel que le Comit  de Cr dit et d'Investissement.

Il est responsable de la strat gie, des pr ts, du budget de la Banque, les pr ts contract s par la Banque, la fourniture d'une assistance technique et d'autres op rations...

2.1.3. Pr sident et Personnels :

Conform ment   l'article 13 du m me accord, le Pr sident est  lu par le Conseil des Gouverneurs sur une base rotative et n'a pas de vote au Conseil d'Administration sauf en cas d' galit , o  son vote peut alors d partager les opinions. Il dirige le personnel op rationnel et le Comit  de Cr dit et d'Investissement.

Les Vice-pr sidents, nomm s sur recommandation du Pr sident, doivent provenir de chaque membre fondateur sauf le pays repr sent  par le Pr sident. Le Pr sident et les Vice-pr sidents ont un mandat non renouvelable de 5 ans. La Banque doit rester apolitique, avec les d cisions bas es uniquement sur des consid rations  conomiques.

2.2. Repr sentation et prise de d cision :

Chaque membre de la Banque d tient un pouvoir de vote proportionnel au nombre d'actions qu'il a souscrites dans le capital de la Banque (cf. Article 6-a) de l'accord de la NBD.

Le m me article pr voit qu'en cas de non-paiement par un membre de tout ou partie du montant d  en relation avec ses obligations concernant les actions lib r es, ce membre ne

CHAPITRE 2

La Nouvelle Banque de développement des BRICS

pourra, tant que cette défaillance perdure, exercer ce pourcentage de son pouvoir de vote correspondant au pourcentage du montant dû mais non payé par rapport au montant total des actions libérées souscrites par ce membre dans le capital de la Banque.

Plus précisément, la portion de pouvoir de vote qu'il perdra correspondra au pourcentage du montant non payé par rapport au montant total des actions souscrites par ce membre. Tant que cette dette n'est pas réglée, le membre ne pourra pas utiliser le pourcentage de vote correspondant à la somme impayée

Donc cette disposition est conçue pour inciter les membres aux respects des obligations, préserver de l'intégrité financière et assurer l'équité entre les membres.

De plus, l'article 8 de l'accord de la nouvelle banque de développement prévoit que « Aucune augmentation de la souscription de tout membre au capital social ne deviendra effective, et tout droit de souscrire y est par la présente renoncé, ce qui aurait pour effet de :

- (i) réduire le pouvoir de vote des membres fondateurs en dessous de 55 (cinquante-cinq) pour cent du total du pouvoir de vote ;
- (ii) augmenter le pouvoir de vote des pays membres non-emprunteurs au-dessus de 20 (vingt) pour cent du total du pouvoir de vote ;
- (iii) augmenter le pouvoir de vote d'un pays membre non-fondateur au-dessus de 7 (sept) pour cent du total du pouvoir de vote. »

Cela sous entend que toute augmentation de la souscription au capital social par les membres ne sera pas effective et renonce à tout droit de souscription dans les cas suivants :

1. Réduction du pouvoir de vote des membres fondateurs : Si une telle augmentation réduit leur pouvoir de vote en dessous de 55 % du total.
2. Augmentation du pouvoir de vote des pays membres non-emprunteurs : Si elle fait passer leur pouvoir de vote au-dessus de 20 % du total.
3. Augmentation du pouvoir de vote d'un pays membre non-fondateur : Si elle dépasse 7 % du total.

Cependant, ces restrictions ont pour objectif de protéger l'influence des membres fondateurs dans les décisions clés et les pays non-fondateurs ou non-emprunteurs peuvent se voir empêchés d'accroître leur influence proportionnellement à leur engagement ou à leur contribution, ce qui pourrait décourager leur participation ou investissement.

CHAPITRE 2

La Nouvelle Banque de développement des BRICS

2.3. Les modes de vote:

Conformément à l'accord de la NBD, le pouvoir décisionnel s'effectue comme suit¹ :

2.3.1. Majorité simple:

Pour la plupart des décisions, il suffit d'une majorité simple, ce qui signifie qu'une décision est adoptée si plus de la moitié des votes exprimés sont comptabilisés.

2.3.2. Majorité qualifiée:

Pour certaines décisions spéciales, il est requis que deux tiers (2/3) du pouvoir de vote total des membres soient en faveur pour que la décision soit adoptée. Cela signifie qu'une majorité plus large est nécessaire par rapport à la majorité simple.

2.3.3. Majorité spéciale:

Pour les décisions très importantes, il est nécessaire que quatre des membres fondateurs votent en faveur, en plus d'obtenir une majorité de deux tiers (2/3) du pouvoir de vote total des membres. Cela combine une exigence de soutien substantiel parmi les membres fondateurs et un soutien majoritaire global.

2.3.4. Vote au Conseil des Gouverneurs:

Chaque gouverneur a le droit de voter au nom du pays qu'il représente. Cela signifie qu'il exprime les décisions de son pays membres, et son vote reflète la position officielle de ce pays.

2.3.5. Vote au Conseil d'Administration:

Chaque Directeur a le droit de voter en fonction du nombre de votes qu'il a obtenus lors de son élection. Ces votes peuvent être exprimés de manière répartie, et non pas en bloc. Cela signifie que le Directeur a la flexibilité de répartir ses votes selon son propre opinion sur les questions abordées. Il peut choisir de voter en faveur, contre, ou de s'abstenir sur différents aspects d'une décision, contrairement à un vote en bloc où il aurait été obligé de voter de la même manière que les autres.

¹- Agreement on the New Development Bank , Article 6, paragraphes : b-c-d , **Op-Cit**.

Section 3 : Architecture financière et Mécanismes de financement de la NBD

Après avoir présenté l'architecture organisationnelle de la NBD, nous allons consacrer cette section à la présentation de l'organisation financière de cette institution et les mécanismes de financement dont elle dispose pour répondre aux objectifs de sa création.

1. La structure financière de la NBD

1.1. Structure de Capital :

Le capital autorisé de la NBD s'élève à 100 milliards USD, répartis en 1 million d'actions, chacune ayant une valeur nominale de 100 000 USD, comme stipulé dans l'article 7(a-b) de l'accord de la NBD. Ce capital représente le montant maximal que la banque est autorisée à émettre sous forme d'actions pour financer ses opérations et projets.

En ce qui concerne le capital souscrit, les membres ont engagé un total de 50 milliards USD. Ce capital est divisé en deux catégories : d'une part, 10 milliards USD sont considérés comme actions libérées, c'est-à-dire que ces fonds sont immédiatement disponibles pour la banque.

D'autre part, 40 milliards USD sont des actions appelables, ce qui signifie que la banque peut demander ces fonds aux membres ultérieurement, selon ses besoins, conformément aux dispositions de l'article 7(c) du même accord. Cette structure permet à la banque de disposer d'une base de capital solide tout en ayant la flexibilité nécessaire pour répondre à ses besoins de financement futurs.

1.2. Souscription des actions

Le processus de souscription des actions à la NBD se déroule selon des règles précises. Initialement, les actions sont émises à leur valeur nominale, comme défini l'accord de la NBD dans son article 8(b). C'est-à-dire, la valeur de base définie au moment de l'émission, ce qui garantit que tous les membres achètent les actions à une valeur fixe déterminée par la Banque.

Lorsqu'il y a des augmentations de capital, il est important que ces souscriptions n'affectent pas de manière disproportionnée les droits de vote des membres. Cela signifie que chaque membre conserve un pouvoir de vote proportionnel à son engagement financier, conformément aux exigences énoncées à l'article 8(c) de l'accord précité. Cette mesure assure que l'équilibre des droits de vote reste équitable même lorsque de nouvelles actions sont émises.

CHAPITRE 2

La Nouvelle Banque de développement des BRICS

En ce qui concerne la responsabilité et la transférabilité des actions, la responsabilité des membres est limitée uniquement à la portion impayée des actions, comme le précise l'article 8(d) du même accord.

De plus, les actions sont soumises à des règles strictes en matière de transférabilité : elles ne peuvent être mises en gage et ne peuvent être transférées qu'à la Banque elle-même, comme indiqué dans l'article 8(f) de l'accord de la NBD. Ces restrictions garantissent que les actions restent sous le contrôle direct de la Banque et ne peuvent être utilisées comme garanties ou transférées à des parties extérieures, préservant ainsi la stabilité et l'intégrité de la structure de capital de la NBD.

Il en ressort que la responsabilité limitée et les restrictions sur la transférabilité des actions engendrent une certaine incertitude quant aux engagements financiers, car la Banque doit gérer les appels de capital et vérifier la capacité des membres à honorer leurs obligations. En outre, les limitations sur la transférabilité des actions réduisent la liquidité des membres, leur interdisant de vendre ou de modifier facilement leurs investissements.

Tableau n° 01 : Répartition des Actions Souscrites Initiales et Capital de la NBD :

Type d'Actions	Nombre d'Actions	Montant Total (USD)
Actions Souscrites Initiales	500 000	50 milliards
- Capital Libéré	100 000	10 milliards
- Capital Appelable	400 000	40 milliards

Source: Agreement on the New Development Bank, art 7.

1.3. Le mode de paiement des souscriptions

1.3.1. Capital Libéré :

Les membres fondateurs doivent effectuer le paiement du capital libéré de la Banque en dollars, réparti en 7 versements. Le premier versement est dû dans les 6 mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord. Le deuxième versement sera dû 18 mois après l'entrée en vigueur, tandis que les 5 versements restants devront être effectués successivement chaque année après la date à laquelle le versement précédent devient dû¹.

¹ Agreement on the New Development Bank , Article 09, **Op-Cit**.

CHAPITRE 2

La Nouvelle Banque de développement des BRICS

1.3.2. Capital Appelable

Les montants du capital appelable seront sollicités uniquement lorsque la Banque en aura besoin pour honorer ses obligations financières. Les paiements pour le capital appelable peuvent être effectués en monnaie convertible ou dans la monnaie requise pour satisfaire les obligations spécifiques de la Banque.

Le Conseil des Gouverneurs déterminera les dates de paiement pour les membres. Cette disposition permet de gérer les paiements de manière flexible en fonction des besoins spécifiques des membres.

1.4. Impact des contributions financières sur le poids de vote :

Le tableau ci-dessous, montre une forte concentration du capital souscrit par les cinq premiers pays (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud) représentent ensemble 94,90 % du total avec chacun contribuant 10 milliards USD, soulignant leur rôle majeur dans l'ensemble du capital souscrit.

Les autres pays membres, comme le Bangladesh, l'Égypte, et les Émirats Arabes Unis, ont des contributions beaucoup plus modestes, variant de 556 millions à 1,196 milliards USD. Cette répartition met en évidence une domination financière marquée des pays les plus importants, tandis que les contributions des autres pays sont relativement faibles.

Tableau n° 02 : Répartition du Capital Souscrit par Pays

Pays	Nombre d'actions souscrites	Nombre de votes exerçables	Montant du capital souscrit (millions USD)	Pourcentage du total
Brésil	100 000	100 000	10 000,0	18,98 %
Russie	100 000	100 000	10 000,0	18,98 %
Inde	100 000	100 000	10 000,0	18,98 %
Chine	100 000	100 000	10 000,0	18,98 %
Afrique du Sud	100 000	100 000	10 000,0	18,98 %
Bangladesh	9 420	9 420	942,0	1,79 %
Égypte	11 960	11 960	1 196,0	2,27 %
Émirats Arabes Unis	5 560	5 560	556,0	1,06 %
Total	626 940	626 940	42 000,0	100,00 %

Source : Site officiel de la Nouvelle Banque de Développement <https://www.ndb.int/>

Les cinq membres fondateurs (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud), aient versé une part significative du capital total, leurs votes sont égaux, d'une valeur pour 100 000 votes exerçables, représentant 95,5 % du total des votes (500 000 sur 626 940). Leur poids de vote

CHAPITRE 2

La Nouvelle Banque de développement des BRICS

est donc extrêmement élevé, garantissant une influence prépondérante dans les décisions prises par l'organisation. Chaque pays fondateur a le même poids de vote, reflétant une égalité entre ces principaux contributeurs.

Les pays non fondateurs (Bangladesh, Égypte, Émirats Arabes Unis) ont des poids de vote beaucoup plus faibles. Par exemple, l'Égypte dispose de 11 960 votes (1,91 %), le Bangladesh dispose de 9 420 votes (1,50 % du total), et les Émirats Arabes Unis avec 5 560 votes (0,89 %).

Cela illustre que ces pays ont moins de pouvoir décisionnel comparé aux membres fondateurs.

2. Mécanisme de financement et la politique sur les prêts :

Conformément aux dispositions de l'article 1 de l'accord de la NBD, stipulent que pour atteindre ses objectifs, la Banque doit soutenir des projets publics ou privés par divers instruments financiers tels que des prêts, des garanties et des participations en capital. De plus, la Banque est tenue de coopérer avec des organisations internationales et d'autres entités financières, tout en fournissant une assistance technique pour les projets qu'elle soutient.

De ce qui précède, les mécanismes de financement du NBD sont largement similaires à ceux de la Banque Mondiale et d'autres banques de développement régionales, il s'agit notamment¹ :

- Garantie, prêts, participation, soutien financier pour projets publics ou privés ;
- Cofinancement avec d'autres institutions ;
- Assistance technique pour projets.

2.1. Prêts :

Conformément aux dispositions de l'accord de la NBD notamment ses articles 1, 3, 12, 18, 19, 21, 22 et 25, la NBD octroie des prêts, y compris par cofinancement avec des institutions financières internationales, régionales, nationales et des banques commerciales. Le prêt peut être structuré comme un prêt senior, subordonné, non garanti ou spécifiquement conçu selon la transaction. Les prêts peuvent servir au développement des marchés de capitaux.

Ces prêts doivent être conformes aux statuts de la NBD, ce qui signifie qu'ils doivent être alignés avec les objectifs de développement durable et les mandats de la banque. Cela garantit

¹ Agreement on the New Development Bank, **Op-Cit.**

CHAPITRE 2

La Nouvelle Banque de développement des BRICS

que les fonds sont utilisés de manière efficace et productive, conformément aux objectifs de développement des pays membre.

2.2. Garanties

En sus des dispositions de l'accord de la NBD notamment ses articles 3,9, 12,13,18, 19,21,25,27 et 34, la NBD fournit des garanties pour faciliter le Cofinancement et les partenariats financiers afin de réduire, éliminer et/ou mieux allouer les risques, y compris ceux rencontrés par les partenaires financiers commerciaux.

Des garanties peuvent être prises avec divers partenaires financiers internationaux et locaux, y compris les banques commerciales, les banques de développement, les compagnies d'assurance, les fonds de pension, les participants aux marchés de capitaux, les agences de crédit à l'exportation, les banques d'import-export, les fournisseurs, les investisseurs, les assureurs et d'autres entités commerciales.

2.3. Capitaux Propres

La NBD investit dans des capitaux propres, ce qui implique qu'elle acquiert des parts dans des entreprises ou des projets en échange de financement.

Une fois que la NBD décide d'investir en capitaux propres, une stratégie de sortie est élaborée. Cette stratégie décrit comment et quand la NBD prévoit de se retirer de l'investissement, en maximisant le rendement et en minimisant les risques.¹

Cette stratégie doit être présentée à plusieurs niveaux de gouvernance au sein de la NBD, y compris à la direction, au Comité d'Investissement et de Crédit, et au Conseil d'Administration. Cela garantit que la stratégie est bien examinée et approuvée avant d'être mise en œuvre.

3. La politique sur les prêts :

La Nouvelle Banque de Développement (NBD) utilise divers politiques pour financer ses opérations et soutenir ses objectifs. Ces mécanismes sont cruciaux pour garantir des ressources suffisantes et optimiser l'utilisation des fonds tout en minimisant les risques.

3.1. Sources de financements :

La NBD se base principalement sur les contributions des pays membres pour financer ses opérations. Cette contribution est composée du capital libéré qui est une base importante de

¹ - Site officiel de la Nouvelle Banque de Développement <https://www.ndb.int/>

CHAPITRE 2

La Nouvelle Banque de développement des BRICS

financement. Le capital souscrit total est de 100 milliards USD, avec 50 milliards USD en capital souscrit, dont 40 milliards USD en capital callable et 10 milliards USD en capital libéré, tel que prévu dans l'accord de la NBD.

La NBD envisage de lever des fonds sur les marchés de capitaux mondiaux et locaux des pays membres pour garantir des ressources suffisantes. « La NDB doit travailler à la fois pour attirer de nouveaux membres et créer les conditions nécessaires pour obtenir une bonne évaluation du risque et accéder aux marchés de capitaux internationaux. À ce sujet, la banque a mené ses opérations avec prudence, évitant les risques inutiles dans la sélection de son portefeuille et introduisant des politiques opérationnelles et financières conformes aux normes de solidité bancaire. »¹

En 2016, la NBD a lancé sa première obligation verte (3 milliards RMB, environ 448,4 millions USD)² pour financer des projets écologiques et de développement durable.

La banque prête de manière préférentielle dans la monnaie du pays demandeur en utilisant des transactions swap, et ce, pour éviter les risques de variation des taux de change qui vise « à lever des fonds dans la même monnaie que celle du prêt afin d'éviter un risque plus élevé de variation des taux de change pour les investissements en infrastructure ayant une longue période de maturation »³.

Les taux d'intérêt des prêts reposent sur des taux de référence plus une marge déterminée au moment de l'approbation du projet.

Les opérations en dollars et en euros sont également prévues, avec des taux d'intérêt flottants basés sur des références comme le taux de la London Interbank Offered Rate « Libor » et l'Euribor.⁴

En résumé, la NBD utilise une combinaison de contributions des membres, d'émissions obligataires et de levées de fonds sur les marchés de capitaux pour financer ses opérations. Ses politiques de liquidité et de capital visent à assurer une gestion prudente et efficace des ressources, tout en répondant aux besoins de financement des projets d'infrastructure et de développement durable.

¹ - Acioly da Silva, **Op-Cit**, p 46.

² - **Ibid**, P 47.

³ - **Ibid**, P.59.

⁴ - **Ibid**, P.60.

CHAPITRE 2

La Nouvelle Banque de développement des BRICS

Tableau n°03 : Approbations par Devise :

En Millions

Devise	Montant Total des Approbations pour l'Année se Terminant le 31 Décembre 2022	Montant Total des Approbations dans le Portefeuille au 31 Décembre 2022
USD	1,500	19,979
EUR	779	3,025
Franc suisse	-	541
ZAR (Rand Sud-Africain)	-	1,226
Yuan chinois	431	5,359
Roupie indienne	0	100

Source : New development bank, building a leading development bank for emerging economies, Annual report 2022, P.6

Le dollar américain est la devise la plus utilisée pour les approbations totales au cours de l'année et il constitue également la plus grande partie du portefeuille. Cela reflète la domination de l'USD dans les transactions internationales et les financements globaux.

En tant qu'élément clé de sa proposition de valeur, la NDB a continué à offrir des financements en monnaie locale pour aider ses clients à atténuer les risques associés aux décalages de devises.

À la fin de 2022, le financement en monnaie locale représentait 22,1 % du portefeuille de la Banque, principalement grâce aux prêts libellés en RMB (renminbi). Environ deux tiers du financement de la NDB pour des projets en Chine étaient libellés en RMB.

Tableau n° 04 : Répartition des approbations par pays (2022)

(En millions USD)

	Approbations pour les Projets dans le Portefeuille au 31 Décembre 2022	Approbations au Cours de l'Année se Terminant le 31 Décembre 2022
Afrique du Sud	5,396	200
Chine	8,116	1,210
Inde	7,500	496
Russie	3,966	-
Brésil	5,262	804

Source : New development bank, building a leading development bank for emerging economies, Annual report 2022.

Selon ces données, la Chine et l'Inde sont les pays avec les portefeuilles les plus importants, reflétant des engagements significatifs dans ces marchés. Le Brésil a également reçu un montant substantiel de nouvelles approbations de projets, suggérant une attention particulière

CHAPITRE 2

La Nouvelle Banque de développement des BRICS

pour ce pays. Par contre, l'Afrique du Sud et la Russie montrent des chiffres plus modestes, avec l'Afrique du Sud ayant reçu moins de nouvelles approbations cette année et la Russie ayant des données incomplètes.

De ce qui précède on peut conclure que la NDB continue d'investir fortement en Chine et en Inde tout en augmentant son soutien au Brésil.

La NBD adopte deux politiques pour la gestion des risques à savoir¹ :

- La politique de liquidité : par laquelle la NBD maintient un niveau de liquidité suffisant pour garantir des actifs liquides pendant au moins douze mois sans recourir à des financements supplémentaires ;
- La politique de suffisance de Capital : Les politiques prudentielles visent à limiter l'endettement et la croissance excessive du ratio capital/prêts disponibles.

Cela a pour objet de maintenir des niveaux de liquidité adéquats et des investissements de haute qualité pour réduire le coût de levée de fonds.

D'ailleurs, Le niveau de liquidité de la NBD atteint 41 %, ce qui est supérieur à celui de la Banque asiatique de développement (BAD) et de la Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement (IBRD). Le niveau d'endettement de l'institution, reflétant le niveau d'emprunts externes dans la structure du capital de la banque, est de 4 %, ce qui est le deuxième plus bas comparé à d'autres banques. La part du capital payé dans le capital total de la NBD représentait 20 % en décembre 2017, une proportion égale à celle de la Banque Asiatique d'Investissement dans les Infrastructures (AIIB) et supérieure à celle de la Banque mondiale (BM).²

3.2. Cofinancement avec les Organisations Internationales:

La NBD est autorisée à coopérer avec des organisations internationales ainsi qu'avec des entités nationales, publiques ou privées, dans le cadre de son mandat, ce qui souligne la flexibilité de la Banque dans ses relations et ses collaborations.

Sous cette politique, la NBD peut soutenir les projets éligibles en accordant des prêts aux organisations internationales, qui peuvent ensuite re-prêter ces fonds sous forme de sous-prêts pour financer des sous-projets spécifiques. Les conditions de ces sous-prêts, y compris les

¹ Acioly da Silva, **Op-Cit**, P. 61.

² - **Ibid**, p 62.

CHAPITRE 2

La Nouvelle Banque de développement des BRICS

critères de sélection et les seuils de libre approbation, doivent être convenues entre la NBD et l'organisation internationale lors de l'évaluation du prêt.¹

Les prêts peuvent être libellés en devises étrangères ou en monnaie locale, selon l'emplacement du projet, avec des taux d'intérêt fixés en fonction du coût des fonds de la NBD plus une marge de prêt, et sont soumis à des frais de dossier et des charges d'engagement.

3.2.1. Les conditions d'éligibilité:

Pour qu'une organisation internationale soit éligible à un financement de la NBD, elle doit ²:

- Avoir la capacité juridique d'emprunter et financer des projets conformément à l'Accord sur la NBD ;
- Inclure un ou plusieurs des pays membres de la NBD, garantissant ainsi un lien direct avec les objectifs de la Banque ;
- Proposer des projets conforme à la Stratégie Générale de la NBD et être situés dans un ou plusieurs des pays emprunteurs membres de la NBD, excluant ainsi les Zones Contestées.
- Assurer que le gouvernement du pays membre où les sous-projets seront réalisés ne s'oppose pas à la transaction avant de la soumettre au Conseil d'Administration pour approbation;
- Verser les fonds uniquement sur les comptes bancaires de l'organisation internationale situés dans le pays membre concerné, garantissant ainsi la conformité avec le territoire du projet.

Les prêts accordés par la NBD peuvent être libellés soit en devises étrangères, soit en monnaie locale³. Cette flexibilité permet à la NBD de s'adapter aux besoins spécifiques des emprunteurs et de gérer les risques de change. Les prêts en devises étrangères peuvent offrir des conditions plus avantageuses en fonction du marché international, tandis que les prêts en monnaie locale peuvent réduire le risque de change pour les emprunteurs.

¹- New Development Bank, **Policy on Loans to International Organisations**, , Operations Divisions, september 2019, P.1

² - **Ibid**, P 3

³ - **Ibid**, P.4

CHAPITRE 2

La Nouvelle Banque de développement des BRICS

3.2.2. Plafonnement de prêts :

La NBD impose une limite à son engagement totale envers chaque organisation internationale, fixée à 500 millions USD¹, avec la possibilité d'ajustements selon les politiques de gestion des risques de crédit en vigueur.

Cette limite vise à gérer les risques financiers tout en maintenant une diversification appropriée des investissements et des engagements de la Banque.

Parallèlement, la NBD adopte des critères rigoureux pour l'évaluation des organisations internationales avec lesquelles elle collabore. Dans cette optique, deux principaux aspects sont examinés la solidité financière et institutionnelle ainsi que la gestion et la gouvernance. Ces critères permettent de s'assurer que les partenaires sont capables de gérer efficacement les fonds reçus et de respecter leurs engagements. Les prêts à ces organisations sont ensuite gérés selon les procédures définies dans la Politique sur les Transactions sans Garantie Souveraine.

La NBD mis en place un système de financement rétroactif permettant de financer jusqu'à 20% des montants déjà dépensés par l'organisation internationale pour des sous-projets², mais uniquement dans les 12 mois précédant la signature de l'accord de prêt, sauf décision contraire du Conseil d'Administration. Cette disposition permet une certaine flexibilité dans le financement des projets déjà engagés.

¹ - New Development Bank, **Policy on Loans to International Organisations** , Op-Cit, P.5.

² - **Ibid** , P.6.

CHAPITRE 2

La Nouvelle Banque de développement des BRICS

Conclusion :

Face à ces frustrations et à l'inefficacité perçue des institutions financières existantes, les BRICS ont décidé de créer la NBD, conçue en 2012 et présentée en 2014 lors du VIème Sommet des BRICS, à Fortaleza, au Brésil. Cette nouvelle banque vise à renforcer les capacités de financement des projets d'infrastructure et de développement durable dans les pays membres BRICS et au-delà. Avec un capital autorisé de 100 milliards USD, divisé en actions libérées et appelables, permettant à la banque de maintenir une base solide tout en ayant la flexibilité d'ajuster ses ressources selon les besoins et permettra de répondre aux besoins croissants de développement.

La structure organisationnelle de la NBD est conçue pour assurer une gouvernance équilibrée et une gestion efficace des fonds. Les membres fondateurs (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud) détiennent une part significative du capital et des droits de vote, assurant une influence prépondérante dans les décisions clés. La banque utilise diverses sources de financement, en plus des contributions de ses membres, elle fait recours à des lever des fonds sur les marchés de capitaux mondiaux et locaux des pays membres pour garantir des ressources suffisantes.

Chapitre 3

**Coexistence et
collaboration avec
la Banque Mondiale**

Chapitre 3: Coexistence et collaboration avec la Banque Mondiale

Ce chapitre propose une analyse comparative approfondie des missions de la NBD et de la Banque Mondiale. Nous explorerons le contexte et les objectifs de création de chacune, leurs structures décisionnelles, leurs mécanismes de financement, ainsi que leurs contributions distinctives. Nous mettrons également en lumière leurs principaux domaines d'intervention et l'impact de ces institutions sur le développement économique et social.

Section 1 : Étude comparative entre la NBD et la BM

1. Le contexte et objectif de l'établissement de la NBD et la BM

1.1. Le contexte international

Selon la déclaration de Pravin Gordhan, Ministre des Finances, lors du 5^{ème} Sommet des BRICS à Durban, en Afrique du Sud : « Les racines de la Banque Mondiale et du FMI reposent encore dans l'environnement d'après-guerre... Nous devrions considérer la banque BRICS comme faisant partie d'un nouveau paradigme pour partager les ressources et... atteindre un résultat gagnant-gagnant. » ¹

Pendant deux semaines en juillet 1944, les idées de trois hommes ont été débattues pour créer une grande partie du Système Économique International tel que nous le connaissons aujourd'hui. Le Secrétaire au Trésor américain de l'époque, Henry Morgenthau, de son principal conseiller économique, Harry Dexter White, et de l'économiste britannique John Maynard Keynes ont guidé les négociations entre les délégués de 44 pays représentant les puissances économiques mondiales du Royaume-Uni, des États-Unis d'Amérique et des Forces Alliées de la seconde guerre mondiale lors de la Conférence de Bretton Woods au New Hampshire. La conférence a établi deux institutions pour réguler le Système Monétaire International : le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD).²

¹- Guardian.com "Brics eye infrastructure funding through new development bank". Accessed 29th June, 2024 on : <http://www.theguardian.com/global-development/2013/mar/28/brics-countries-infrastructure-spending-development-bank>

² Ashley Richard Longman, Competitor or Substitute? The New Development Bank BRICS's role as an alternative to the World Bank, Master thesis 26th July, 2016, P 2

CHAPITRE 3

Coexistence et collaboration avec la Banque Mondiale

71 ans plus tard, en juillet 2015, trois autres hommes ont lancé l'émergence de la NBD, il s'agit de l'indien Kundapur Vaman Kamath, le Ministre des Affaires Étrangères chinois Lou Jiwei et le Maire de Shanghai Yang Xiong.¹

Prenant en compte la déclaration citée supra et les précisions apportées dans le chapitre précédent sur la motivation de l'établissement de la NBD, on peut conclure que cette institution est établie dans un contexte marqué par un mécontentement face à l'hégémonie du système international actuel, cette nouvelle banque avait pour objectif de mobiliser des ressources pour des projets d'infrastructure et de développement durable dans les BRICS et d'autres économies émergentes et pays en développement, en complément des efforts existants des institutions financières multilatérales et régionales pour la croissance et le développement mondiaux.

1.2. L'objectif de l'établissement de la NBD et BM :

La Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) a été créée pour financer le Plan Marshall, un fonds de 13 milliards² de dollars financé par les États-Unis pour reconstruire l'Europe après les destructions de la Seconde Guerre mondiale, de 1948 à 1952.

La Banque Mondiale a deux objectifs : Mettre fin à l'extrême pauvreté et stimuler la prospérité partagée et financer. Les efforts pour atteindre ces objectifs sont entrepris en finançant des projets d'infrastructure par le biais de prêts fournis par la BIRD, ainsi que des subventions de l'Association Internationale de Développement (AID).

L'accord établissant la NDB BRICS stipule dans son article 2, que ses objectifs sont : « ... de mobiliser des ressources pour des projets d'infrastructure et de développement durable dans les BRICS et d'autres économies émergentes et pays en développement, en complément des efforts existants des institutions financières multilatérales et régionales pour la croissance et le développement mondiaux ».

Aujourd'hui, la NBD est apparue comme un nouvel acteur sur la scène mondiale, la réponse des pays en développement à la crise de fonctionnalité de l'arène mondiale. Suite à

¹ - Ashley Richard Longman, **Op-Cit**, P 2

² - **Ibid**, P 2

CHAPITRE 3

Coexistence et collaboration avec la Banque Mondiale

l'incapacité des institutions financières internationales, en particulier la Banque Mondiale (BM) et le Fonds Monétaire International (FMI), à faire face à l'instabilité financière et à la crise humanitaire résultant des crises financières mondiales.¹

2. La structure décisionnelle et le mécanisme de financement

Pour comparer les différences et similitudes entre les approches de la NBD et de la Banque Mondiale en matière de gouvernance et de financement, il est essentiel d'examiner leurs structures décisionnelles respectives ainsi que les mécanismes financiers qu'elles mettent en œuvre.

2.1. La structure décisionnelle

2.1.1. Les membres et droit de vote :

La Banque mondiale compte 189 États membres, dont 144 sont éligibles pour des prêts de la BIRD ou des crédits de l'IDA2, représentant 76,2 % des membres. Cependant, ces pays emprunteurs détiennent seulement 38,86 % des parts de vote au Conseil des gouverneurs, tandis que les pays non-emprunteurs détiennent 61,14 % des votes »³.

Ses parts de vote sont basées sur les contributions financières, entraînant une concentration du pouvoir parmi les plus grands contributeurs, y compris les États-Unis.

La Banque Mondiale exige une super majorité de 85 % pour que la plupart des décisions soient adoptées et le statut de veto factio des États-Unis avec 16,64 % signifie que les votes de base ne font aucune différence. En moyenne, ils garantissent une part minimale de 0,015 % des votes totaux par pays.⁴

Quant à la NBD, Les cinq membres fondateurs de la Banque détiennent 95,5 % du total des votes disponibles. Cette répartition leur confère un poids de vote très élevé, assurant une influence majeure dans les décisions de l'organisation et reflétant une égalité entre ces principaux contributeurs. En revanche, les pays non fondateurs comme le Bangladesh,

¹ Crystal Gradwell, Collaborative Diplomacy: A Study of the BRICS New Development Bank, **Master Of Diplomatic Studies**, Faculty of Humanities, University of Pretoria, April 2018.

² - **The International Bank for Reconstruction and Development** , Articles of Agreement (As Amended Effective 27th June 2012), , Washington, D.C, Article II, Section 1: a et b), 2012.

³ Worldbank.org. "Board of Governors", accessed in: <http://www.worldbank.org/en/about/leadership/governors>, on 12/07/2024.

⁴ Versteigaard, J., and Wade, R. H, Protecting Power: How Western States Retain the Dominant Voice in the World Bank's Governance, **World Development** 46, 2013, P 154.

CHAPITRE 3

Coexistence et collaboration avec la Banque Mondiale

l'Égypte et les Émirats Arabes Unis possèdent des poids de vote beaucoup plus faibles, avec respectivement 1,50 %, 1,91 % et 0,89 %, ce qui illustre leur pouvoir décisionnel réduit par rapport aux membres fondateurs.

2.1.2. Structure de gouvernance :

Le Conseil d'administration de la BM, composé de 25 directeurs exécutifs, reflète une complexité de représentation. Selon les termes de l'accord de la BIRD, les cinq membres ayant le plus grand nombre de parts nomment chacun un Directeur Exécutif (les États-Unis, le Japon, la Chine, l'Allemagne et le Royaume-Uni à l'heure actuelle), cependant d'autres pays (France, Russie et Arabie Saoudite) ont également leurs propres Directeurs.

Tableau n° 05 : Répartition des voix et du PIB selon la classification de la Banque Mondiale

Catégorie	Part des votes (%)	PIB en % du total	Part des votes/PIB (%)	Classification de la BM
Emprunteur	38,86%	55,87%	69,5%	45.06% Pays en développement et en transition
Non-emprunteur	61,14%	44,13%	138,55%	54.94% Pays développés

Source: Ashley Richard Longman, *Competitor or Substitute? The New Development Bank BRICS's role as an alternative to the World Bank*, P 41.

Ce tableau montre que les pays emprunteurs, qui sont généralement en développement ou en transition, ont une part des voix plus faible (38,86%) comparée à leur contribution au PIB (55,87%). En revanche, les pays non-emprunteurs, généralement développés, possèdent une plus grande part des voix (61,14%) mais un PIB proportionnellement plus faible (44,13%).

Les membres emprunteurs sont donc sous-représentés dans les organes de décision. De plus, les pays emprunteurs représentent 55,87 % du PIB mondial total. Cela signifie que les pays emprunteurs détiennent seulement 69,5 % des votes par rapport à leur part du PIB mondial.¹

Cela reflète un déséquilibre entre la représentation et l'impact économique des deux groupes.

Alors que la Nouvelle Banque de Développement, adopte une structure de gouvernance distinctive et des mécanismes de prise de décision qui reflètent son engagement envers une

¹ Ashley Richard Longman, **Op-Cit**, P .43

CHAPITRE 3

Coexistence et collaboration avec la Banque Mondiale

représentation équitable et une influence équilibrée parmi ses membres où chaque membre fondateur détient une part égale de 20 % des parts de vote.

Contrairement à la Banque Mondiale, où le pouvoir de décision est fortement influencé par les contributions financières des membres, la NDB intègre des mesures spécifiques, notamment les modes de vote exercés selon la nature des décisions et les restrictions exigées aux nouveaux membres en matière de souscriptions au capital de la banque, et ce , pour préserver l'influence des membres fondateurs tout en limitant l'ascension disproportionnée des pays non-fondateurs.

2.2. Mécanisme de financement :

La Banque Mondiale utilise un éventail diversifié de mécanismes de financement pour soutenir le développement mondial. Elle fournit :

- des prêts à des taux de marché aux pays développés, permettant le financement de projets de grande envergure dans divers secteurs comme l'éducation, la santé, et les infrastructures. Ces prêts accordés par la BIRD, sont remboursés sur une période prolongée, offrant une flexibilité considérable aux pays emprunteurs,
- des crédits à des conditions très concessionnelles, accordés par l'AID souvent avec des taux d'intérêt très bas voire nuls, et des périodes de remboursement prolongées,
- des subventions pour des projets spécifiques, afin de soutenir des initiatives de développement durable et de lutte contre la pauvreté.

Le financement provient principalement des contributions des membres, des emprunts effectués sur les marchés financiers internationaux, et des remboursements des prêts antérieurs. Cette structure permet à la Banque Mondiale d'intervenir de manière flexible et substantielle dans un large éventail de projets à travers le monde, bien que la variation des conditions de prêt puisse influencer la répartition des ressources et l'efficacité des projets.

CHAPITRE 3

Coexistence et collaboration avec la Banque Mondiale

Cette conditionnalité reste controversée et est souvent considérée comme intrusive, inefficace, voire nuisible. La conditionnalité devrait être utilisée avec une sélectivité judicieuse et adaptée aux circonstances des pays¹.

La Nouvelle Banque des BRICS (NBD) a été créée pour répondre aux besoins spécifiques des pays émergents, en particulier dans le domaine des infrastructures et du développement durable. La NBD adopte un mécanisme de financement ou cofinancement basé sur des prêts à long terme, qui sont conçus pour soutenir des projets d'infrastructure importants tels que les transports, l'énergie et l'urbanisme.

Contrairement à la Banque Mondiale, la NBD se concentre principalement sur les projets d'infrastructure dans les pays membres et d'autres économies émergentes, avec des conditions de prêt qui sont généralement négociables et adaptées aux besoins spécifiques des projets.

Les financements proviennent principalement du capital initial apporté par les membres fondateurs (Brésil, Russie, Inde, Chine, et Afrique du Sud), ainsi que des emprunts effectués sur les marchés financiers internationaux.

Ce modèle de financement permet à la NBD de fournir un soutien financier substantiel pour des projets qui ont un impact direct sur le développement économique et durable des pays membres. En tant que nouvelle institution, la NBD est encore en phase de développement, ce qui signifie que ses processus et mécanismes de financement sont en évolution continue pour répondre aux défis émergents et améliorer son efficacité.

Le tableau ci-dessous, récapitule une comparaison succincte entre la Banque Mondiale et la Nouvelle Banque de Développement.

¹ Koeberle, S, Should Policy-Based Lending Still Involve Conditionality? **The World Bank Research Observer**, 18(2), 2003, p.251.

CHAPITRE 3
Coexistence et collaboration avec la Banque Mondiale

Tableau n°06 : Tableau synoptique entre la NBD et la BM :

Aspect	Banque Mondiale	Nouvelle Banque de Développement
Contexte Historique	<ul style="list-style-type: none"> - Créée en 1944 à la Conférence de Bretton Woods pour réguler le Système Monétaire International. - Était axée sur le financement de la reconstruction post-Seconde Guerre mondiale et le Plan Marshall. 	<ul style="list-style-type: none"> - Lancée en 2015 par les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud) pour répondre aux besoins des pays émergents. - Contexte de mécontentement face à l'hégémonie des institutions financières internationales.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre fin à l'extrême pauvreté. - Stimuler la prospérité partagée. - Financer des projets d'infrastructure à travers des prêts et des subventions. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser des ressources pour des projets d'infrastructure et de développement durable dans les BRICS et d'autres économies émergentes.
Membres et Droit de Vote	<ul style="list-style-type: none"> - 189 États membres, dont 144 éligibles aux prêts. - Les pays emprunteurs détiennent 38,86 % des votes. - Super majorité de 85 % requise pour la plupart des décisions. 	<ul style="list-style-type: none"> - Adhésion ouverte au pays émergents et en développement. - Cinq membres fondateurs détiennent 95,5 % des votes. - Les pays non fondateurs ont des poids de vote très faibles (ex. : Bangladesh 1,50 %, Égypte 1,91 %, Émirats 0,89 %). -
Structure de Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil d'administration composé de 25 directeurs exécutifs, représentant les plus grands contributeurs et quelques autres pays. - Les membres emprunteurs sont sous-représentés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Chaque membre fondateur détient une part égale de 20 % des votes. - Objectif de maintenir une influence équilibrée parmi les membres. - Prise de décision dépend de sa nature et son poids. Le règlement de la NBD prévoit trois type de vote.
Mécanisme de Financement	<ul style="list-style-type: none"> - Prêts à des taux de marché pour les pays développés. - Crédits à des conditions concessionnelles par l'AID pour les pays en développement. - Subventions pour des projets spécifiques. - Financement par contributions des membres, emprunts sur les marchés financiers, et remboursements des prêts antérieurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - taux de référence plus une marge déterminée au moment de l'approbation du projet. - Prêts à long terme principalement pour des projets d'infrastructure. - cofinancement avec d'autres institutions. - Conditions de prêt négociables et adaptées aux besoins des projets. - Financement par le capital initial des membres fondateurs et emprunts sur les marchés financiers.

Source : réalisé par nos soins suite à l'analyse précédente.

CHAPITRE 3

Coexistence et collaboration avec la Banque Mondiale

Section 2 : Les contributions de la NBD et défis à l'intégration économique régionale

1. Contributions de la NBD des BRICS

En examinant les contributions de la Nouvelle Banque de Développement, il est crucial de comprendre son impact sur le développement durable, les défis qu'elle doit relever, et l'importance d'une meilleure coordination avec la Banque Mondiale pour améliorer ses interventions.

1.1 Soutien au développement durable des pays membres :

Le développement durable est mentionné dans l'accord fondateur de la NBD, comme un axe clé, aux côtés des infrastructures. On entend par le développement durable : « Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »¹.

Depuis 1987, le concept de développement durable a imprégné tous les domaines et il est devenu central dans la plupart des plans et stratégies gouvernementaux et des organisations internationales, notamment l'Agenda 2030, fixant 17 objectifs de développement durable.

Les projets de développement durable identifiés pour le financement par la NDB incluent plusieurs initiatives significatives, notamment : en Afrique du Sud, la maintenance des infrastructures hydrauliques, avec des pertes annuelles estimées à 486 millions² de dollars soit 29 % de toute l'eau, en raison de fuites et équipements défectueux.

Un autre projet notable est la réhabilitation des dunes de Cape Town, visant à lutter contre le changement climatique par la réhabilitation des zones de captage des eaux et l'élimination des espèces invasives.

Enfin, le Programme de Demande d'Offres pour les Producteurs Indépendants d'Énergie Renouvelable (REIPPP) a permis à l'Afrique du Sud de se procurer plus de 6 000 MW d'électricité renouvelable, d'investir 11,6 milliards de dollars en infrastructure, de créer 100 000 emplois, et de réduire les émissions de CO₂ de 4,4 millions de tonnes, avec des projets viables supplémentaires prêts pour le financement.³

¹ UN Commission on Environment and Development, **Our Common Future**. Oxford: Oxford University Press, 1987, p. 23.

² CANELLE Friis & CYRIL Prinsloo, making sustainable development the key focus of the BRICS, SAIIA MAY 2016; P.16

³ **Ibid** ; P.16

CHAPITRE 3

Coexistence et collaboration avec la Banque Mondiale

À la fin de 2022, le portefeuille de la NDB incluait des projets principalement alignés avec 11 des 17 ODD. La part la plus importante (31,1 %) du portefeuille de la Banque était principalement alignée avec l'ODD 9 sur l'Industrie, l'Innovation et l'Infrastructure, suivie par l'ODD 11 sur les Villes et Communautés Durables (15,3 % du portefeuille), l'ODD 8 sur le Travail Décemment et la Croissance Économique (14,2 % du portefeuille), l'ODD 7 sur l'Énergie Abordable et Propre (11,6 % du portefeuille) et l'ODD 3 sur la Santé et le Bien-être (10,0 % du portefeuille).¹

La NDB a également suggéré qu'elle envisagerait des projets dans des domaines tels que : Énergie propre et efficacité énergétique, infrastructures de transport ; eau et assainissement, protection de l'environnement, infrastructures sociale et infrastructure numérique.

Guidée par sa stratégie générale, la NDB a concentré ses efforts sur des projets dans des domaines opérationnels spécifiques où le financement peut catalyser le développement durable à grande échelle.

Il y avait 85 projets avec un financement total de la NDB s'élevant à 30,2 milliards de dollars², à la fin de 2022, dont des projets d'infrastructure de transport, tels que les routes, les chemins de fer, les ports, les aéroports ainsi que les systèmes de transport en commun urbains, représentait plus d'un tiers du portefeuille de la Banque.

Cela a été suivi par l'assistance d'urgence COVID-19 de la NDB (29,8 % du portefeuille), ainsi que par le financement de projets multisectoriels (10,7 % du portefeuille), de projets d'énergie propre et d'efficacité énergétique (10,0 % du portefeuille) et de projets liés à l'eau et à l'assainissement (8,9 % du portefeuille).³

Pour atteindre son objectif, la Banque a défini six objectifs clés pour la période 2022–2026 dans les domaines de la mobilisation des ressources, du financement pour l'impact, et du renforcement institutionnel, et ce, afin d'avoir la capacité⁴ :

- de fournir un volume total de financement approuvé de 30 milliards USD ;
- d'accorder 30 % du financement en devises locales et Allouer 30 % du financement total aux opérations non souveraines ;

¹ - New development bank, **building a leading development bank for emerging economies**, Annual report 2022, P 39

² - **Ibid**, P 37

³ - **Ibid**, P 39

⁴ - New development bank general strategy for 2022–2026, in: www.ndb.int, consulté le 16 mai 2024.

CHAPITRE 3

Coexistence et collaboration avec la Banque Mondiale

- de cofinancer 20 % des projets avec des institutions financières multilatérales partenaires.
- Diriger 40 % du financement total vers des projets liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, y compris la transition énergétique.

1.2 Promotion de la coopération financière et du commerce intra-BRICS :

L'intégration commerciale des BRICS+ reste par ailleurs relativement faible. Onze paires de pays seulement parmi les 45 combinaisons possibles (24 %) sont engagées dans des accords commerciaux régionaux (cf. annexe n°05).

Ainsi, si les pays des BRICS+ comptent pour environ 25 % des exportations mondiales, seules 15 % de leurs exportations sont destinées à d'autres pays membres des BRICS+. Le commerce entre les pays des BRICS+ représente seulement 3,7 % du commerce mondial en 2021 (contre 2,9 % en 2012).¹

2. Harmonisation et Coopération avec la Banque Mondiale :

Lors de sa création, la Nouvelle Banque de Développement (NBD) BRICS a été fièrement présentée comme une « alternative à la Banque Mondiale et au Fonds Monétaire International »². Cette affirmation visait à signaler l'intention de la NBD de réformer le paysage mondial du développement « pour accroître la pression en faveur de la réforme des institutions établies »³ et mieux répondre aux besoins des pays BRICS, notamment ceux des communautés pauvres et marginalisées.

Toutefois, l'idée que la NBD pourrait entièrement remplacer les institutions financières traditionnelles semble peu réaliste. Les crises mondiales actuelles sont systémiques et nécessitent des solutions globales coordonnées. Même si certains pays peuvent améliorer leurs politiques nationales, la NBD ne doit pas être vue comme une alternative complète au système de financement dominé par Washington.⁴

¹-Bulletin de la Banque de France, **Op-Cit**, P.4

²-Ashley Richard Longman, **Op-Cit**, P 1

³-Abdenur, Adriana, Esteves, Paulo and Gama, Carlos, BRICS and Global Governance: a two pronged approach. Papers of the Fifth BRICS Academic Forum Partnership for Development, 2014.

⁴- Patrick Bond, The BRICS New Development Bank & Sub-Imperialism : Working within, not against, global financial power , publié le 20 février 2024, <https://www.cadtm.org/The-BRICS-New-Development-Bank-Sub-Imperialism-Working-within-not-against> consulté le 30 mars 2024

CHAPITRE 3

Coexistence et collaboration avec la Banque Mondiale

Cette situation souligne la nécessité pour la NBD de fonctionner non pas en remplacement, mais en complément des institutions établies, en créant une pression pour améliorer ces dernières plutôt que de les contourner.

La NBD disposera d'un capital autorisé maximum de 100 milliards de dollars, la plaçant ainsi au même niveau que d'autres institutions financières de développement telles que la Banque Africaine de Développement (100 milliards de dollars), la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (100 milliards de dollars) et la Banque asiatique de développement (164 milliards de dollars), mais en deçà de la Banque mondiale et de la Banque européenne d'investissement, toutes deux dotées d'un capital autorisé de plus de 250 milliards de dollars¹.

Malgré que la NBD, prévoit dans son cadre constitutionnel, en plus de ses membres fondateurs, l'élargissement à des nouveaux membres, actuellement ils sont en nombre 10, prenant en compte l'adhésion de l'Algérie en 31 août 2024, l'adhésion est ouverte aux pays en développement et pays émergents qui représente selon les données de la Banque Mondiale un taux de 45.06%, contrairement aux pays développés ayant atteint un taux de 54.94%.

De ce fait, l'adhésion des nouveaux pays à la NBD définira son efficacité à atteindre ses objectifs stratégiques, à travers la part des nouvelles contributions de ces derniers dans l'élargissement de ses ressources financières, aussi leur capacité de répondre à leurs engagements et aux besoins de la NBD en matière de capital callable.

D'après la stratégie générale de la NBD pour la période 2022-2026, elle compte renforcer sa capacité financière pour fournir un volume total de financement approuvé de 30 milliards USD, et atteindre un cofinancement de 20 % des projets avec des institutions financières multilatérales partenaires.

Cette volonté de réforme institutionnelle et financière risque d'être insuffisante face aux défis globaux, à savoir, les catastrophes naturelles (plus de 400 catastrophes naturelles se produisent chaque année)², la pauvreté (plus de 700 millions de personnes dans le monde vivent dans l'extrême pauvreté, avec moins de 2,15 dollars par jour)³, et un déficit

¹- Davies R, 'The new-world bank', Devpolicyblog, <http://devpolicy.org/in-brief/the-new-world-bank/>, accessed 18 July 2024

²- Benjamin Franklin, 'En ne vous préparant pas, vous vous préparez à échouer', consulté sur : <https://www.banquemonde.org> ; le 3/07/2024.

³- Paul Clare et Leslie Yun, 'Comprendre la Pauvreté', 2024, consulté sur : <https://www.banquemonde.org/fr/topic/poverty/overview#>, le 02 septembre 2024,

CHAPITRE 3

Coexistence et collaboration avec la Banque Mondiale

d'investissement dans les ODD dans les pays en développement (s'élève aujourd'hui à 4 000 milliards de dollars par an)¹.

Dans cette optique, la NBD devrait travailler en collaboration avec la Banque Mondiale et d'autres institutions financières traditionnelles pour maximiser l'impact de ses financements et répondre aux défis globaux, à savoir la pauvreté, les catastrophes naturelles...

D'ailleurs les dirigeants de la BM et ceux des Banques Multilatérales de Développement, à savoir, la Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Banque européenne d'investissement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque interaméricaine de développement et Nouvelle Banque de développement, ont pris, désormais, des engagements importants pour améliorer leurs capacités et impacts².

Selon une déclaration engagée par ces derniers, ces banques prévoient de générer 300 à 400 milliards de dollars supplémentaires³ en prêts au cours de la prochaine décennie grâce à divers instruments financiers et à la clarification des exigences en capital. Pour renforcer l'action climatique, les BMD mettent en œuvre des approches communes pour mesurer les résultats en matière d'adaptation et d'atténuation, alignent leurs opérations sur l'accord de Paris et soutiennent les systèmes d'alerte précoce en cas de catastrophes naturelles.

Les BMD s'engagent également à améliorer la collaboration nationale en soutenant des plateformes dirigées par les pays pour faciliter le cofinancement de projets et en harmonisant les pratiques de passation de marchés. En ce qui concerne le secteur privé, les BMD cherchent à accroître le financement en monnaies locales et à élargir les statistiques pour mieux évaluer les risques et opportunités d'investissement. De plus, elles mettent l'accent sur l'efficacité et l'impact du développement en renforçant les évaluations d'impact conjointes et en alignant certains indicateurs sur les objectifs de la COP30 en 2025.

Enfin, pour soutenir ces initiatives, onze pays ont investi 11 milliards de dollars dans le Groupe de la Banque Mondiale, avec un potentiel de génération jusqu'à 70 milliards de dollars sur 10 ans via des mécanismes tels que la plateforme de garantie de portefeuille et le

¹Pacte mondial, Réseau France, 'Seules 17 % des cibles des ODD sont sur la bonne voie, selon l'ONU', 2 JUILLET 2024, consulté sur : <https://pactemonial.org/2024/07/02/les-nations-unies-publient-le-rapport-2024-sur-les-objectifs-de-developpement-> ; le 7/09/2024,

²- Déclaration de Marrakech, Déclaration des dirigeants des banques multilatérales de développement : renforcer notre collaboration pour un plus grand impact du 13 octobre 2023.

³ Ibid.

CHAPITRE 3

Coexistence et collaboration avec la Banque Mondiale

capital hybride, visant à aborder des défis mondiaux tels que le changement climatique et les pandémies¹.

3. Les défis dans l'intégration économique régionale

3.1 Quelle intégration économique régionale ?

On s'est interrogé sur l'implication de la NBD dans le processus d'intégration économique du groupe des BRICS.

Tout d'abord, il y a lieu de définir le concept l'intégration économique régionale , En 2004, l'étude sur l'état de l'intégration régionale en Afrique publiée par la Commission Economique pour l'Afrique, a défini le mécanisme d'intégration régionale comme un accord préférentiel, généralement réciproque entre pays, qui vise à réduire les obstacles entravant les transactions de toutes natures. Un tel mécanisme peut revêtir des formes diverses, selon le traitement appliqué aux pays non membres et l'ampleur et la profondeur de l'intégration.²

Aussi, l'intégration régionale est définie comme un lien entre des pays géographiquement proches entre lesquels les relations économiques tendent à s'affranchir des frontières politiques. L'établissement de ce lien, qui prend des formes institutionnelles variées, a pour finalité l'élimination des obstacles aux échanges à l'intérieur d'une zone donnée³.

Le processus d'intégration régionale s'effectue en plusieurs. Il en distingue six étapes⁴ :

- la Zone d'échanges préférentiels, qui est un mécanisme au sein duquel les droits prélevés par les membres sur les importations de biens produits par les autres membres sont moins élevés que ceux qui s'appliquent aux importations de biens produits par des pays non membres ; les membres fixent en toute indépendance les droits sur les importations provenant des non membres ;
- la Zone de libre-échange, qui est une zone d'échanges préférentiels sans droit de douane sur les importations provenant des autres membres ; comme pour les zones d'échanges préférentiels, les membres peuvent fixer d'une façon autonome les droits applicables aux importations provenant des pays non membres ;

¹- Communiqué De Presse N° : 2024/067/TRE, consulté sur : <https://www.banquemondiale.org>, le 14/08/2023.

²- Commission Économique pour l'Afrique, L'état de l'intégration régionale en Afrique, CEA, 2004.

³- SIROËN J. M, **La régionalisation de l'économie mondiale**, La Découverte, Paris. 2004

⁴- EL-AGRAA A. M, *Economic Integration Worldwide*, Macmillan and Saint Martin's, New York, 1997.

CHAPITRE 3

Coexistence et collaboration avec la Banque Mondiale

- l'Union douanière, qui est une zone de libre-échange au sein de laquelle les membres imposent des droits communs aux non membres ; les membres peuvent également céder leur souveraineté à une administration douanière unique ;
- le Marché commun, qui est une union douanière qui autorise une libre circulation des facteurs de production (tels que les capitaux et la main d'œuvre) à travers les frontières nationales au sein de la zone d'intégration ;
- l'Union économique, qui est un marché commun avec des politiques monétaires et budgétaires unifiées, y compris une monnaie commune ;
- l'Union politique, qui constitue le stade ultime de l'intégration dans lequel les membres deviennent une seule nation.

Bien que les BRICS réussissent à s'institutionnaliser à certains égards par la création d'une NBD et l'ARC et des perspectives de la mise en place d'une monnaie commune comme première étape vers une monnaie unique¹, ces mécanismes représentent des étapes vers une union économique plus large. Contrairement à des blocs régionaux tels que l'Union Européenne ou l'ASEAN, les BRICS ne constituent pas une union géographique ou économique régionale stricte, mais une alliance de pays issus de différentes régions (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud) visant à promouvoir des objectifs communs sur la scène internationale.

En outre, l'intégration commerciale entre les pays BRICS reste faible avec un taux de commerce de 3,7%. Ces derniers n'envisagent pas de renforcer les échanges intra-BRICS, cela est justifié par le nombre d'accord signé dans ce cadre entre les membres et l'absence d'initiative vers un Marché commun ou une union douanière.

Selon la déclaration du ministre russe des Affaires étrangères, M. Sergueï Lavrov le « mécanisme de travail des BRICS aide à faciliter les processus d'intégration dans différentes régions et ils jouent le rôle de coordinateur potentiel des processus d'intégration au niveau régional »².

Dans cette vision, le mécanisme des BRICS aide à synchroniser les efforts économiques et politiques à l'échelle régionale, renforçant ainsi la coopération et l'intégration dans diverses zones géographiques. En conséquence, les BRICS non seulement favorisent la cohésion

¹- Henri-Louis VEDIE, Sommet de Johannesburg : vers l'élargissement et une monnaie commune pour les BRICS ?, **Policy Brief** - N° 31/23 - Août 2023, P.2

²- Les BRICS jouent le rôle de coordinateur de l'intégration régionale (Lavrov), la déclaration MOSCOU, consulté, sur : <http://french.xinhuanet.com>; le 11/07/2024.

CHAPITRE 3

Coexistence et collaboration avec la Banque Mondiale

interne de leurs membres, mais contribuent également à la coordination et au soutien de l'intégration régionale à une échelle plus globale.

3.2 Enjeux de la NBD à l'intégration économique régionale :

La NBD, peut-elle exercer une influence considérable sur les orientations des pays membres et contribuera à leur développement, en concurrence avec la BM et les autres banques régionales dans ses pays membres, notamment la Banque asiatique de développement, considérée comme « une institution financière surclasse manifestement en matière d'aide conceptuelle les deux concurrentes et partenaires que sont la Banque mondiale et le Fonds monétaire international »¹.

Il est important de noter que les membres de la NBD sont des membres éminents d'organisations continentales et régionales, entre autres : l'Union africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe, l'Organisation de coopération de Shanghai, la Coopération économique Asie-Pacifique, l'Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle et l'Association des pays riverains de l'océan Indien.²

En plus de leur adhésion à la Banque Mondiale, ces dix membres sont également impliqués dans diverses banques régionales de développement, telles que la Banque Africaine de Développement, la Banque Asiatique de Développement, la Banque Asiatique d'Investissement pour les Infrastructures, la Banque de Développement de l'Amérique Latine, la Banque Eurasienne de Développement, la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement, et la Banque Interaméricaine de Développement.

Leur décision d'adhérer à la Nouvelle Banque de Développement (NBD) témoigne de leur volonté de diversifier leurs sources de financement et de diminuer leur dépendance à l'égard de la Banque Mondiale, dont les prêts sont souvent associés à des conditions strictes. En explorant de nouvelles alternatives financières, ces pays cherchent non seulement à renforcer leur autonomie économique, mais aussi à obtenir des conditions de financement plus flexibles et mieux adaptées à leurs besoins spécifiques.

Parmi les objectifs du groupe des BRICS figure la promotion de la coopération Sud-Sud, visant à renforcer les relations entre les pays en développement et à faciliter les processus

¹ Guy Faure, **Op-Cit.**

² <https://brics2023.gov.za/three-pillars-of-cooperation/>, consulté le 05/05/2024.

CHAPITRE 3

Coexistence et collaboration avec la Banque Mondiale

d'intégration régionale. Dans ce cadre, la création de la Nouvelle Banque de Développement (NBD) par les BRICS a pour but de financer des projets d'infrastructure communs tout en s'alignant sur les objectifs stratégiques de ses membres.

En s'alignant aux objectifs du groupe des BRICS, la NBD peut jouer un rôle renforcé dans l'intégration économique régionale, à travers :

- **Les partenariats stratégiques avec d'autres banques de développement :**

A travers la politique de cofinancement avec les organisations régionales et internationales, la NBD coopère avec d'autres banques de développement (comme la Banque africaine de développement et la Banque européenne d'investissement) ce qui lui permettra de combiner les ressources et les expertises pour soutenir des projets d'envergure régionale.

Ces partenariats facilitent le cofinancement de projets complexes qui peuvent bénéficier à plusieurs pays en même temps, renforçant ainsi l'intégration économique régionale en apportant des solutions financières et techniques adaptées.

- **Le renforcement des infrastructures régionales et la connectivité économique :**

La NBD, avec un capital autorisé de 100 milliards de dollars, est bien positionnée pour financer des projets d'infrastructure cruciaux qui facilitent l'intégration régionale. En investissant dans les infrastructures de transport, d'énergie et de communication, la banque aide à créer des corridors économiques qui connectent les régions et favorisent le commerce intra-régional.

Par exemple, les investissements dans les routes, les chemins de fer, et les ports peuvent réduire les coûts de transport et améliorer la fluidité des échanges commerciaux entre les pays membres en réduisant les barrières géographiques et logistiques au commerce.

Chaque membre des BRICS+ développe des initiatives régionales distinctes, telles que l'initiative de la Route de la soie « Belt and Road » de la Chine, décrite comme un « modèle de coopération équitable, transparent et mutuellement bénéfique en termes de croissance et de

CHAPITRE 3

Coexistence et collaboration avec la Banque Mondiale

connectivité ...»¹. De même, l'Inde s'engage dans des efforts d'intégration en Asie du Sud avec son projet de Corridor de Croissance Asie-Afrique.

La Nouvelle Banque de Développement (NBD) soutient ces initiatives en offrant des financements et en facilitant les synergies entre les projets nationaux et régionaux. Cette approche permet de coordonner les efforts et d'optimiser les bénéfices pour la région dans son ensemble.

Avec l'adhésion de l'Algérie à la NBD pourra jouer davantage non seulement à son économie nationale à travers la diversification ses sources de financement pour les projets d'infrastructure et d'accélérer le développement de ses infrastructures et d'attirer davantage d'investissements étrangers, mais aussi ; considérer comme un leader au niveau de l'UA, en occupant une position stratégique en Afrique, à travers la redynamisation de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine.

La présence croissante des investissements des BRICS (Membres fondateurs) en Afrique du Nord ouvre des nouvelles perspectives permettant d'orienter les financements accordés par la NBD à cette région.

Ces investissements se concentrent principalement sur les grandes industries d'extraction (pétrole, gaz, fer, phosphates) et le traitement connexe, ainsi que sur les secteurs de la fabrication et des services, en réponse aux incitations des gouvernements locaux et à la croissance du marché régional. Par exemple, en 2008, la société brésilienne Petrobras a investi 21 millions USD en Libye². En 2006, l'Inde a acquis une licence pour rechercher du pétrole en Libye et l'Algérie a vu une joint-venture entre China Petroleum et China Corporation. Gazprom a signé un protocole d'accord avec Sonatrach en 2006 pour des projets de gaz en Algérie, et en 2010, des sociétés indiennes ont été invitées à participer à un projet de gazoduc transsaharien en Algérie. Le brésilien Petrobras a également co-investi avec Sonatrach dans des projets de gaz naturel liquéfié.

¹ - PAWLOTSKY Clémentine, « Jean Joseph Boillot : en Afrique, 'l'Inde est reçue à bras ouverts' », Interview RFI Jean Joseph Boillot, 28 juillet 2018, disponible à l'adresse suivante:

<https://www.rfi.fr/fr/emission/20180728-afrique-inde-est-recue-bras-ouverts-selon-jean-joseph-boillot>

² - Vincent Castel, Paula Ximena Mejia et Jacob Kolster, Les BRIC en Afrique du Nord : les enjeux sont-ils en train de changer ?, Note analytique trimestrielle pour l'Afrique du Nord, 1^{er} trimestre 2011, P.8

CHAPITRE 3

Coexistence et collaboration avec la Banque Mondiale

Les investissements des BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine) en Afrique étaient estimés entre 70 et 90 milliards USD, fin 2009. La Chine et l'Inde dominaient ces investissements, avec environ 35 milliards USD et 26 milliards USD respectivement, tandis que le Brésil et la Russie investissaient environ 10 milliards USD et 5 milliards USD.¹

Conclusion :

La Banque Mondiale (BM), en tant qu'institution établie, a une portée mondiale étendue et une influence importante grâce à ses mécanismes de financement diversifiés et sa structure solide. Elle est capable de soutenir une grande variété de projets, bien que sa lenteur et ses procédures rigides soient parfois critiquées. En revanche, la Nouvelle Banque de Développement (NBD), créée récemment par les BRICS, se concentre sur les infrastructures et le développement durable dans les pays émergents. Sa flexibilité et ses conditions de prêt négociables sont des atouts majeurs, mais elle doit encore démontrer son impact à long terme.

Les deux institutions jouent un rôle crucial dans le financement du développement global. Tandis que la BM reste un acteur majeur avec une expérience reconnue, la NBD offre une alternative dynamique et ciblée pour les économies émergentes. Pour maximiser leur impact, une collaboration entre la BM et la NBD pourrait être bénéfique, en combinant leurs forces pour fournir des solutions plus complètes aux défis du développement mondial.

¹ Vincent Castel, Paula Ximena Mejia et Jacob Kolster, Op-cité , P.8

CONCLUSION GÉNÉRALE

Conclusion générale :

La Nouvelle Banque de Développement (NBD), établie en 2015 par les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud), a émergé comme un acteur essentiel du financement international, avec un objectif clair : pallier les lacunes laissées par les institutions financières traditionnelles telles que la Banque Mondiale.

L'étude des documents officiels de la NBD, notamment ses statuts, rapports annuels et études de cas, révèle une approche novatrice en matière de financement, **nous a permis d'affirmer notre première hypothèse** : Depuis sa création, la NBD a accordé des prêts totalisant 32,8 milliards USD¹, principalement dans les domaines de l'énergie propre et des infrastructures de transport. La banque adopte des mécanismes financiers distincts, comme le financement en monnaies locales et l'utilisation de Fonds Spéciaux, qui répondent mieux aux besoins spécifiques des pays membres par rapport aux solutions des institutions traditionnelles.

Contrairement à la Banque Mondiale, qui se concentre sur des projets globaux et régionaux à grande échelle avec un volume de financement plus élevé, la NBD se distingue par sa flexibilité et son approche adaptée aux spécificités des pays membres. En 2023, la NBD a consacré environ 40 % de ses fonds à des projets d'énergie renouvelable, démontrant son engagement envers le développement durable. En comparaison, la Banque Mondiale a alloué ses fonds à des initiatives similaires, mais avec une échelle et une portée globales plus étendues.

Les projets soutenus par la NBD ont conduit à des améliorations significatives dans les infrastructures de transport et d'énergie des pays membres, tout en réduisant les coûts économiques à long terme. La Banque Mondiale, bien que possédant une capacité de financement plus importante, a souvent des impacts à une échelle plus vaste et avec des objectifs plus diversifiés.

L'analyse de la coexistence entre la NBD et la Banque Mondiale révèle que la BM bénéficie d'une portée mondiale étendue et d'une influence considérable. Elle dispose de mécanismes de financement diversifiés et d'une structure bien établie, mais est parfois critiquée pour sa lenteur et ses processus rigides. En revanche, la NBD, en tant qu'entité récente créée par les BRICS, se distingue par sa flexibilité et son orientation vers les besoins des pays émergents,

¹ Site officiel de la Nouvelle Banque de Développement <https://www.ndb.int/>

Conclusion générale

mais doit encore surmonter des défis liés à son statut récent et à la démonstration de son impact à long terme.

Pour maximiser son impact, la NBD devrait poursuivre sa collaboration avec la Banque Mondiale et d'autres banques de développement régionales. En combinant leurs forces et en coordonnant leurs efforts, ces institutions peuvent proposer des solutions plus complètes aux défis du développement mondial, **ce qui affirme notre deuxième hypothèse.**

Grâce à ses mécanismes financiers flexibles et son engagement envers le développement durable, la NBD joue un rôle clé dans le soutien au développement des pays BRICS et des économies émergentes. La collaboration avec la Banque Mondiale et l'intégration de nouveaux membres comme l'Algérie témoignent de son importance croissante dans le système financier mondial. La NBD offre des solutions adaptées aux besoins spécifiques des pays membres et contribue à surmonter les défis du développement global.

La NBD joue un rôle crucial dans l'intégration régionale économique de ses membres en fournissant des financements pour les infrastructures, en améliorant la connectivité, et en surmontant les obstacles géographiques et économiques pour renforcer l'intégration régionale.

En somme, l'adhésion de l'Algérie à la NBD représente une opportunité significative pour son développement économique. En devenant membre, l'Algérie pourra accéder à de nouveaux financements pour des projets d'infrastructure essentiels, en plus des investissements des pays BRICS.

Bien que cette adhésion offre des avantages considérables, tels que l'accès à des financements importants et une expertise technique, l'Algérie doit surmonter des défis institutionnels en matière d'investissement pour maximiser les bénéfices de cette coopération. Une gouvernance efficace et une gestion rigoureuse des ressources sont essentielles pour tirer pleinement parti des opportunités offertes par la NBD.

RÉFÉRENCES
BIBLIOGRAPHIQUES

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES:

Références bibliographiques:

- **OUVRAGES SCIENTIFIQUES :**

1. EL-AGRAA A. M, **Economic Integration Worldwide**, Macmillan and Saint Martin's, New York, 1997.
2. Peets, R, **Unholy Trinity: the IMF, World Bank, and WTO**, 2nd Ed, Zed Books, London, 2009.
3. Rich, B, **Mortgaging the Earth: The World Bank, Environmental Impoverishment, and the Crisis of Development**, 2nd. Ed, Island Press, Washington, 2013
4. SIROËN J. M, **La régionalisation de l'économie mondiale**, la Découverte, Paris. 2004.
5. UN Commission on Environment and Development, **Our Common Future**, Oxford: Oxford University Press, 1987.

- **ARTICLES SCIENTIFIQUES :**

1. Armijo, Leslie, The BRICS countries as Analytical Category: mirage or insight? **Asian Perspective**, Vol. 31, 2007, N° 4.
2. Ban, Cornel and Blyth, Mark. The brics and the Washington Consensus: An introduction, **review of International Political Economy**, Vol. 20, No. 2, 2013.
3. Braaten, D. B, determinants of US Foreign Policy in Multilateral Development Banks: The Place of Human Rights, **Journal of Peace Research**, 54(2), 2014.
4. Folashadé Soulé-Kohndou, L'Afrique du Sud dans la relation BRICS-Afrique. Ambitions défis et paradoxes, **Afrique contemporaine**, 2013/4, N° 248.
5. Gaddy Clifford and Ickes Barry, Russia after the Global Financial Crisis, **Eurasian Geography and Economics**, Vol. 51, No. 3, 2010.
6. Guy Faure, La Banque asiatique de développement et l'intégration régionale en Asie. **Études internationales**, Volume 38, numéro 2, juin 2007.
7. Henri-Louis VEDIE, Sommet de Johannesburg : vers l'élargissement et une monnaie commune pour les BRICS ? , **Policy Brief** - N° 31/23 - Août 2023.
8. Maxim Khomyakov, Networks or projects of excellence: What do the BRICS countries really need? By Maxim Khomyakov, **la Revue Hermès**, 2017/3 No 79.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES:

9. Woods.Ngaire, Global Governance after the Financial Crisis: A New Multilateralism or the Last Gasp of the Great Powers? **Global Policy**, Vol. No. 1, 2010.

- **DOCUMENTS JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES :**

1. The International Bank for Reconstruction and Development, Articles of Agreement (As Amended Effective 27th June 2012), Washington, D.C, Article II, Section 1: a et b) 2012.
2. Déclaration de Marrakech, Déclaration des dirigeants des banques multilatérales de développement : renforcer notre collaboration pour un plus grand impact du 13 octobre 2023.
3. New Development Bank , Agreement on the New Development Bank – Fortaleza, July 2015.
4. New Development Bank ,Traité pour la création d'un dispositif de réserve de contingent pour les BRICS, du 15 juillet 2014, Fortaleza, Brésil
5. New Development Bank, Policy on Loans to International Organisations, september 2019.
6. New Development Bank , Terms, conditions and procedures for the admission of new members to the new development bank, 2017.
7. BRIC Summit, Yekaterinburg Declaration, June 2009.

- **RAPPORTS ET ÉTUDES :**

1. Abdenur, Adriana, Esteves, Paulo and Gama, Carlos, BRICS and Global Governance: a two pronged approach, **Papers of the Fifth BRICS Academic Forum Partnership for Development**, 2014.
2. Acioly da Silva, Luciana, BRICS joint financial architecture: the new development bank, Institute for Applied Economic Research (IPEA), **discussion paper**, N° 243, Brasilia, July 2019.
3. Alissa Xinhe Wang et autre, 2017 BRICS Xiamen Summit Final Compliance Report, BRICS Research Group, July 2018.
4. Amandine AFOTA et autres, Élargissement des BRICS : quelles conséquences potentielles pour l'économie mondiale ?, bulletin de la Banque de France, n°250/2, janvier –février 2024.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES:

5. Armijo, Leslie and Roberts, Cynthia, the Emerging Powers and Global Governance: why BRICS matter. Robert Looney? Handbook of Emerging Economies. New York: Routledge? 2014.
6. Babb, Sarah and Buria, Ariel, Mission creep, mission push and discretion in sociological perspective: the case of IMF conditionality, G24 Technical Group Meeting, XVIII Paper, 2004.
7. Benjamin MUSSET et Jessica SOME, les BRICS : qui ? Comment ? Est-ce autre chose qu'un écran de fumée ?, **les dossiers des Yeux du Monde**, Numéro 3, Mars 2014.
8. Bulletin de la Banque de France, élargissement des BRICS : quelles conséquences potentielles pour l'économie mondiale ?, n°250/2, janvier –février 2024.
9. CANELLE Friis & CYRIL Prinsloo, making sustainable development the key focus of the BRICS, **Saiia May** 2016; P.16
10. CNUCED, le rôle potentiel de la coopération Sud-Sud pour un développement inclusif et durable, **le rapport sur les pays les moins avancés 2011**, New York, 2011.
11. Commission Économique pour l'Afrique, l'état de l'intégration régionale en Afrique, **CEA**, 2004.
12. Guimarães, Feliciano, **osburocratas das organizações financeiras internacionais: um estudocomparado entre FMI e Banco Mundial**, Rio de Janeiro: Editora da FGV, 2012.
13. Koeberle, S, Should Policy-Based Lending Still Involve Conditionality? **The World Bank Research Observer**, 18(2), 2003.
14. Malgorzata ROSTOCKA , à la découverte des banques multilatérales au service du développement , **BSI Economics**.
15. New development bank, building a leading development bank for emerging economies, **Annual report 2022**.
16. O'NEILL Jim, Building Better Global Economic brics, **Global Economics**, Paper N° 66, 2001.
17. Roopa Purushothaman, Dreaming with the BRICS: the path to 2050, **Goldman Sachs Report**, 2003.
18. UNCTAD , the role of development banks in promoting growth and sustainable development in the South, Geneva, 2016.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES:

19. United States General Accounting Office (2001a) Multilateral Development Banks: Profiles of Selected Multilateral Development Banks. **Office Report to Congressional Committees**, Washington, D.C. 2001
20. Verstergaard, J, and Wade, R. H, Protecting Power: How Western States Retain the Dominant Voice in the World Bank's Governance, **World Development**, N° 46, 2013.
21. Vincent Castel, Paula Ximena Mejia et Jacob Kolster , 'Les BRIC en Afrique du Nord : les enjeux sont-ils en train de changer ?', **Note analytique trimestrielle pour l'Afrique du Nord**, 1er trimestre 2011.

- **THÈSES ET MÉMOIRES :**

1. Ashley Richard Longman, Competitor or Substitute? The New Development Bank BRICS's role as an alternative to the World Bank, **Master thesis** 26th July, 2016.
2. Crystal Gradwell, Collaborative Diplomacy: A Study of the BRICS New Development Bank, **Master Of Diplomatic Studies**, Faculty of Humanities, University of Pretoria, April 2018.
3. Feliciano de Ságuimarães , The Bretton-Woods Institutions and the BRICS Bank: an institutionalist explanation for the creation of a new financial institution, **Institute of International Relations University of São Paulo**, Brazil.

- **SITE INTERNET :**

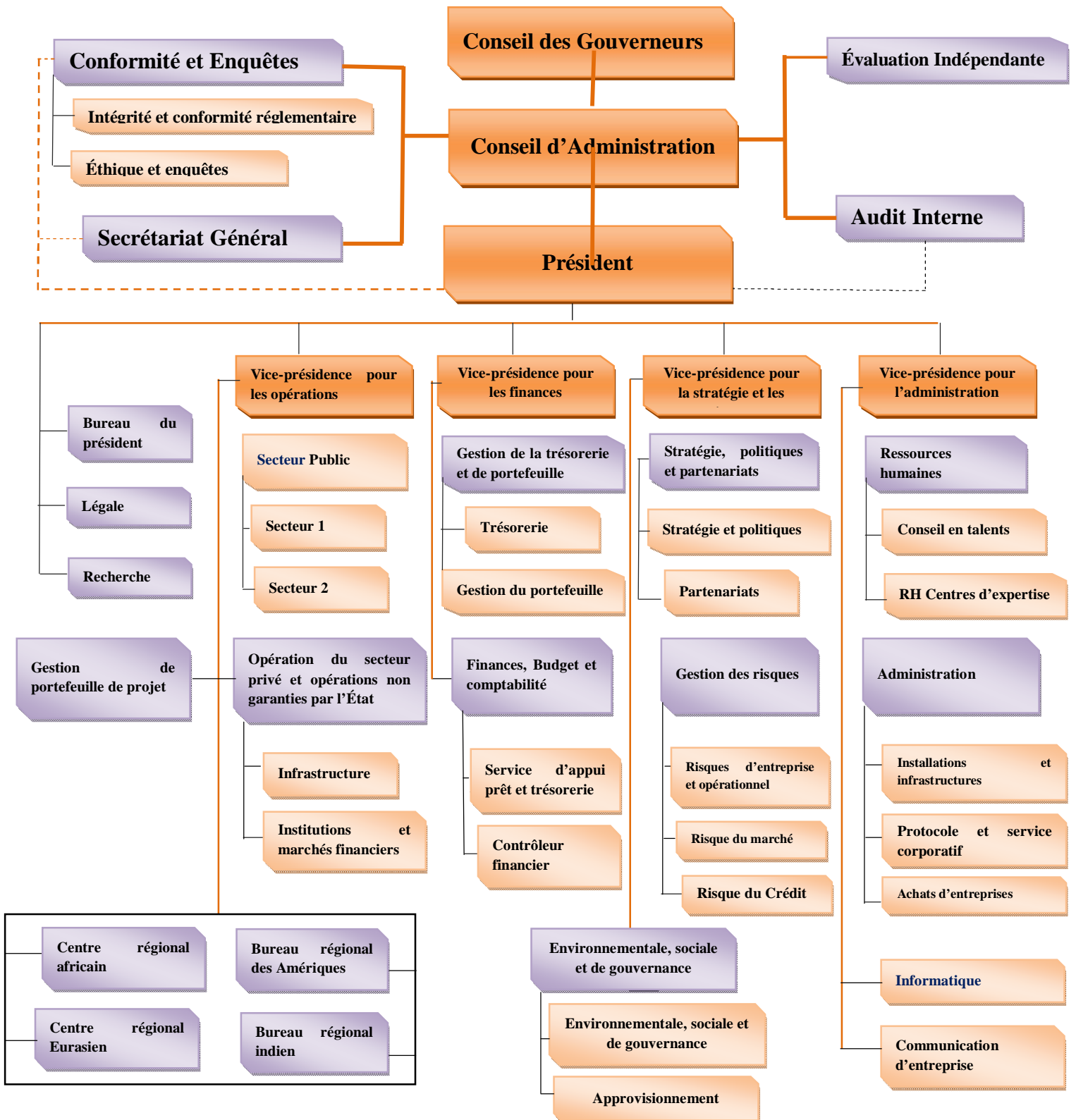
1. Benjamin Franklin , ' En ne vous préparant pas, vous vous préparez à échouer' , consulté sur : <https://www.banquemondiale.org>
2. BRICS and Africa: Partnership for Mutually Accelerated Growth, Sustainable Development and Inclusive Multilateralism, consulté sur : <https://brics2023.gov.za/three-pillars-of-cooperation/>, le 07 mai 2024.
3. BRICS Business Council, 2016 BRICS Exhibition, consulté sur : <https://bricsbusinesscouncil.co.in/council-overview.php>, le 13 juin 2024
4. Clara Loizzo , Les BRICS passent de 5 à 10 membres et deviennent les BRICS+, Publié le 09/11/2023, disponible sur le lien : <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/veille/breves/elargissement-brics-2024>
5. Communiqué De Presse N° : 2024/067/TRE, sur : <https://www.banquemondiale.org>.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES:

6. Davies R, 'The new-world bank', Devpolicyblog, <http://devpolicy.org/in-brief/nthe-new-world-bank/>, accessed 28 April 2024.
7. Guardian.com "Brics eye infrastructure funding through new development bank", <http://www.theguardian.com/global-development/2013/mar/28/brics-countries-infrastructure-spending-development-bank>
8. HT Correspondent, "BRICS will Offer Huge Opportunities for South Africa : Zuma", consulté sur : <https://www.hindustantimes.com>, le 15 juillet 2024
9. Les BRICS jouent le rôle de coordinateur de l'intégration régionale (Lavrov) , la déclaration MOSCOU, consulté sur : <http://french.xinhuanet.com>.
10. New development bank, general strategy for 2022–2026, in: www.ndb.int
11. Pacte mondial, Réseau France, 'Seules 17 % des cibles des ODD sont sur la bonne voie, selon l'ONU', consulté sur : <https://pactemondial.org/2024/07/02/les-nations-unies-publient-le-rapport-2024-sur-les-objectifs-de-developpement->; le 2 JUILLET 2024
12. Patrick Bond, The BRICS New Development Bank & Sub-Imperialism : Working within, not against, global financial power , publié le 20 février 2024, <https://www.cadtm.org/The-BRICS-New-Development-Bank-Sub-Imperialism-Working-within-not-against> consulté le 30 mars 2024
13. Paul Clare et Leslie Yun, 'Comprendre la Pauvreté', 2024, <https://www.banquemoniale.org/fr/topic/poverty/overview#>, consulté 02 septembre 2024,
14. Rafael Gómez-Jordana moya « Un ordre économique mondial multipolaire : élargissement et dé dollarisation, consulté: <https://www.atalayar.com/fr/articulo/reportages/brics-et-leurs-nouveaux-membres/20230919170321191155.html> , le 22/06/2024
15. Site officiel de la Nouvelle Banque de Développement <https://www.ndb.int/>
16. Virmani, Arvind, quota formula reform is about IMF credibility, In: <https://cepr.org/voxeu/columns/quota-formula-reform-about-imf-credibility>, on 23 mars 2024.
17. Worldbank.org. "Board of Governors", in: <http://www.worldbank.org/en/about/leadership/governors>.

Annexes

Annexe n°01 : La nouvelle structure organisationnelle de la NBD



Source : site officiel de la NBD, <https://www.ndb.int/governance/organisational-structure/> traduit par nos soins

Annexe n°2 : Modèle de Lettre de Candidature

Lettre de Candidature

À l'attention du Conseil des Gouverneurs de la nouvelles Banque de Développement

Au nom de (Nom de l'État), je suis par la présente autorisé à informer que, guidé par une croyance partagée dans les objectifs et principes de la nouvelles Banque de Développement, (Nom de l'État) exprime sa volonté de rejoindre la nouvelles Banque de Développement.

(Nom de l'État) assume les obligations découlant de l'Accord sur la Banque de Développement Nouveau et des Statuts de la nouvelles Banque de Développement ainsi que des autres termes, conditions et procédures pour l'admission à la Banque.

Je suis également autorisé à déclarer au nom de (Nom de l'État) que (Nom de l'État) s'engage à effectuer son premier paiement du montant souscrit au capital social libéré de la Banque dans un délai de (délai admis à la Banque donné pour effectuer la première contribution) à partir de la date à laquelle (Nom de l'État) sera

(Autorité compétente)

(Nom de l'État)

Source: Terms, conditions and procedures for the admission of new members to the new development bank

Annexe n° 3 : Modèle de Formulaire de Souscription

Conformément à l'Accord sur la nouvelle Banque de Développement et aux Statuts annexés ainsi qu'à la Résolution du Conseil des Gouverneurs sur l'Admission, (Nom complet du Gouvernement) souscrit par la présente xxxx (xxxxx) actions, pour un total de xxxx dollars (USD xxxxxxxx), dont xxx (xxx) sont des actions libérées et xxxx (xxxxxx) actions sont des actions appelables.

Les paiements au capital social libéré seront effectués selon le calendrier ci-joint.

Le (Nom de l'État) a rempli toutes les exigences légales nécessaires pour effectuer une souscription valide et contraignante.

Au nom du Gouvernement

Source: Terms, conditions and procedures for the admission of new members to the new development bank.

Annexe n°4 : Modèle de Certificat de Contribution

Par la présente, nous confirmons que la nouvelle Banque de Développement a reçu la () tranche de la contribution en capital de (nom d'un membre de la Banque). Le montant reçu était de ... USD (montant de la contribution).

Directeur Financier
de la nouvelle Banque de Développement

Source: Terms, conditions and procedures for the admission of new members to the new development bank.

Annexe n° 05: Accords commerciaux régionaux entre pays BRICS+

Accord	Entrée en vigueur	Type d'accord	Paires de pays
Protocole concernant les négociations commerciales (PNC)	1973	APP	Brésil/Égypte
Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC) ^{a)}	1989	APP	Brésil/Égypte Brésil/Inde Égypte/Inde
Grande zone arabe de libre-échange	1998	ALE	Égypte/Arabie saoudite Égypte/EAU Arabie saoudite/EAU
Marché commun de l'Afrique orientale et australe (Comesa) - Adhésion de l'Égypte	1999	UD	Égypte/Éthiopie
Accord commercial Aste-Pacifique (APTA) - Adhésion de la Chine	2002	APP	Chine/Inde
Conseil de coopération du Golfe (CCG)	2003	ALE et AIE	Arabie saoudite/EAU
Mercosur - Inde	2009	APP	Brésil/Inde
Mercosur - Union douanière d'Afrique australe	2016	ALE et AIE	Brésil/Afrique du Sud
Mercosur - Égypte	2017	ALE	Brésil/Égypte
Union économique eurasiatique (UEEA) - Iran	2019	ALE	Russie/Iran
Inde - Émirats arabes unis	2022	ALE et AIE	Inde/EAU

a) Les paires référencées n'incluent que les pays signataires du protocole issu du troisième cycle de négociation du SGPC (dit protocole de São Paulo), phase la plus avancée de l'accord commercial régional (ACR).

Note : APP - accord de portée partielle, UD - union douanière, AIE - accord d'intégration économique, ALE - accord de libre-échange, EAU - Émirats arabes unis.

Source : Organisation mondiale du commerce, base de données sur les ACR.

Carte : Elargissement des BRICS 2024 :

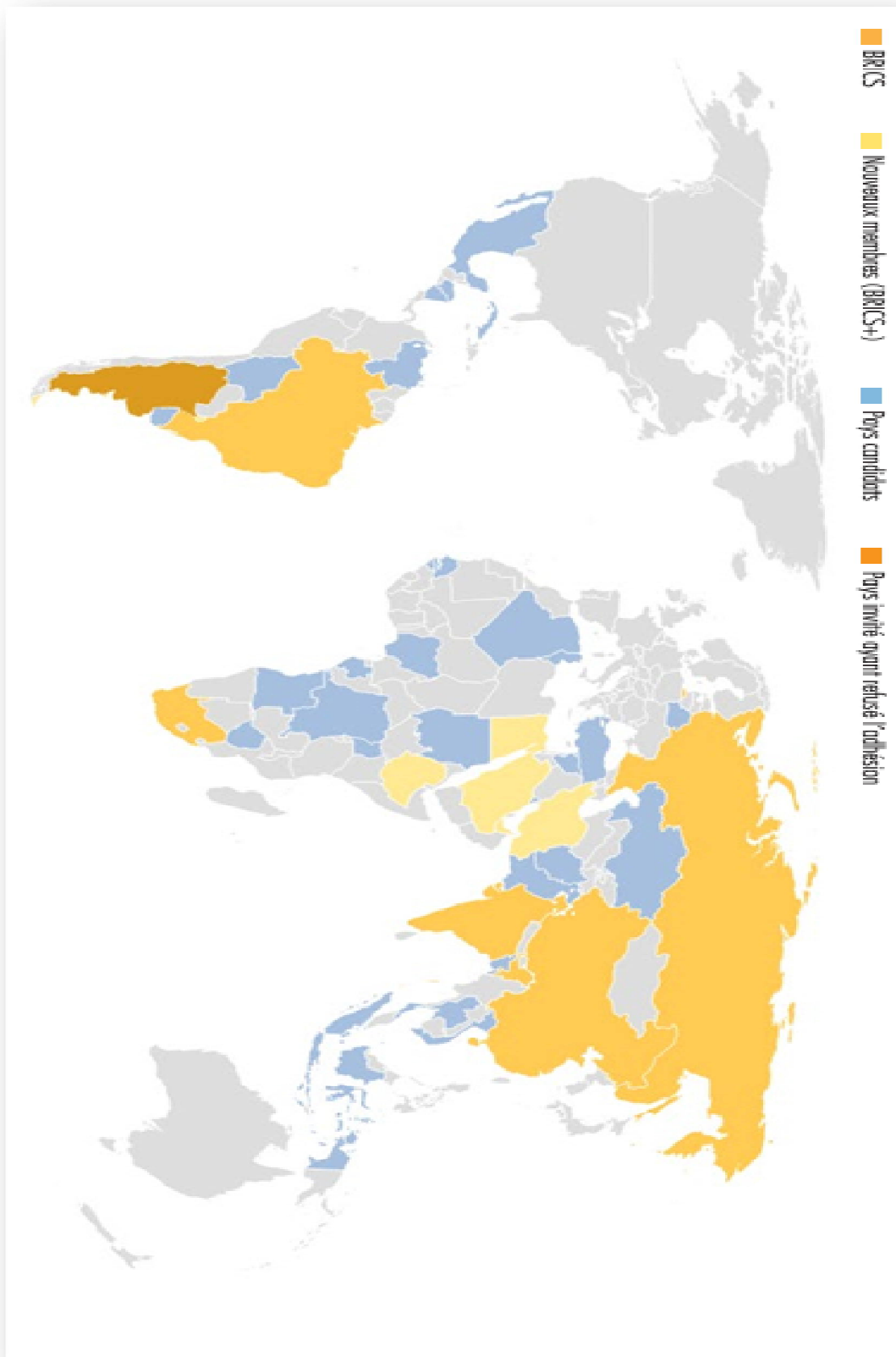


TABLE DES MATIÈRES

Sommaire

Liste des abréviations :	IV
Liste des tableaux :	V
Plan du travail :	VI
Introduction générale :	7
Chapitre Introductif : Bref aperçu sur les BRICS : création, évolution et fonctionnement	12
Section 1 : Origine et fondement des BRICS	12
1. L'émergence du groupe BRIC.....	12
2. L'élargissement du groupe BRIC	13
2.1. BRICS :	13
2.2. BRICS + :	14
3. Les objectifs des BRICS	14
Section 2 : Évolution et cadre institutionnel des BRICS.....	16
1. Évolution économique des BRICS	16
1.1. Poids démographique et économique :	16
1.2. Part des BRICS+ dans les exportations mondiales :.....	16
2. Cadre Institutionnel des BRICS et les Instruments de coopérations entre les BRICS .	17
2.1. Le Conseil d'Affaires des BRICS :.....	18
2.2. Le Réseau Universitaire des BRICS (RUB) :	18
2.3. Le forum des jeunes scientifique des BRICS (FJS) :.....	19
2.4. La Banque des BRICS :	19
2.4.1. La Nouvelle Banque de Développement (NBD):.....	19
2.4.2. L'Arrangement de réserve Contingent (ARC) :	20
3. Le rôle d'une Banque Multilatéral de Développement (BMD).....	20
3.1. Définition	20
3.2. Le contexte historique des Banques Multilatérales de développement :	21
Conclusion :	23
Chapitre 2 : La Nouvelle Banque de développement des BRICS	25
Section 1 : Surgissement de la Nouvelle Banque de Développement	25
1. Motivation de l'établissement de la NBD	25
1.1. Crise Financière de 2008 et failles du système financier:.....	25

TABLE DES MATIÈRES

1.2. Montée en puissance des économies émergentes :.....	26
1.3. Inefficacité des réformes des droits de vote au FMI.....	27
1.4. La performance insuffisante des politiques du FMI et de la Banque Mondiale.....	28
1.5. Contrôle des processus décisionnels par les Pays du G7.....	28
2. Les objectifs stratégiques de la NBD.....	29
Section 2 : Architecture organisationnelle et le pouvoir de décision	30
1. Les membres de la NBD et le processus d'adhésion	30
1.1. Les membres de la NBD	30
1.1.1. Les membres fondateurs de la NBD :.....	30
1.1.2. Les membres Adhérents.....	30
1.1.3. Les observateurs :	30
1.2. Les conditions d'éligibilité à la NBD :	31
1.3. Le processus d'adhésion à NBD:	31
1.3.1. Phase Initiale : Discussions Préliminaires :	31
1.3.2. Élaboration et Approbation du Cadre de Souscription :.....	32
1.3.3. Autorisation pour débiter les négociations formelles :	32
1.3.4. Phase de négociations formelles :.....	33
1.3.5. Décision et admission formelle :	33
1.3.6. Finalisation de l'Adhésion :.....	33
1.3.7. Établissement de la représentation au Conseil :	34
2. Structure de la NBD et le pouvoir de décision.....	34
2.1. L'organigramme de la NBD :.....	34
2.1.1. Conseil des Gouverneurs :	35
2.1.2. Conseil d'Administration :.....	35
2.1.3. Président et Personnels :	35
2.2. Représentation et prise de décision :.....	35
2.3. Les modes de vote:	37
2.3.1. Majorité simple:.....	37
2.3.2. Majorité qualifiée:	37
2.3.3. Majorité spéciale:	37
2.3.4. Vote au Conseil des Gouverneurs:	37
2.3.5. Vote au Conseil d'Administration:	37
Section 3 : Architecture financière et Mécanismes de financement de la NBD.....	38

TABLE DES MATIÈRES

1. La structure financière de la NBD	38
1.1. Structure de Capital :	38
1.2. Souscription des actions	38
1.3. Le mode de paiement des souscriptions.....	39
1.3.1. Capital Libéré :	39
1.3.2. Capital Appelable	40
1.4. Impact des contributions financières sur le poids de vote :	40
2. Mécanisme de financement et la politique sur les prêts :.....	41
2.1. Prêts :.....	41
2.2. Garanties	42
2.3. Capitaux Propres.....	42
3. La politique sur les prêts :	42
3.1. Sources de financements :	42
3.2. Cofinancement avec les Organisations Internationales:	45
3.2.1. Les conditions d'éligibilité:.....	46
3.2.2. Plafonnement de prêts :.....	47
Conclusion :	48
Chapitre 3: Coexistence et collaboration avec la Banque Mondiale.....	50
Section 1 : Étude comparative entre la NBD et la BM	50
1. Le contexte et objectif de l'établissement de la NBD et la BM.....	50
1.1. Le contexte international.....	50
1.2. L'objectif de l'établissement de la NBD et BM :.....	51
2. La structure décisionnelle et le mécanisme de financement	52
2.1. La structure décisionnelle.....	52
2.1.1. Les membres et droit de vote :	52
2.1.2. Structure de gouvernance :.....	53
2.2. Mécanisme de financement :.....	54
Section 2 : Les contributions de la NBD et défis à l'intégration économique régionale.....	57
1. Contributions de la NBD des BRICS.....	57
1.1 Soutien au développement durable des pays membres :.....	57
1.2 Promotion de la coopération financière et du commerce intra-BRICS :.....	59
2. Harmonisation et Coopération avec la Banque Mondiale :.....	59
3. Les défis dans l'intégration économique régionale	62

TABLE DES MATIÈRES

3.1 Quelle intégration économique régionale ?.....	62
3.2 Enjeux de la NBD à l'intégration économique régionale :	64
Conclusion :	67
Conclusion générale :	69
Références bibliographiques:	72
Annexe	78
Résumé :	89

Résumé :

En 2014, la Nouvelle Banque de Développement BRICS a été créée par les cinq pays BRICS et promue comme une alternative à la Banque mondiale. Ce travail vise à comprendre la manière dont la Nouvelle Banque de Développement diffère la Banque mondiale à travers une étude comparative établie en termes de taille, de capacités financières, pouvoir décisionnel et d'interaction avec d'autres organisations de développement, en mettant l'accent, notamment, sur les principales motivations de sa création, ses mécanismes de financement et sa structure de gouvernance. Bien que la NBD soit centrée sur l'octroi de crédits pour des projets d'infrastructure et de développement durable des pays émergents et qu'elle fonctionne selon des pratiques différentes de celles des institutions financières établies après la Seconde Guerre mondiale, elle fait encore face à d'importants défis pour atteindre ses objectifs stratégiques.

Mots clés : BRICS, la Nouvelle Banque de Développement, Banque mondiale, mécanismes de financement, pouvoir décisionnel.

Abstract:

In 2014, the New Development Bank BRICS was established by the five BRICS countries and promoted as an alternative to the World Bank. This work aims to understand how the New Development Bank differs from the World Bank through a comparative study established in terms of size, financial capacities, decision-making power and interaction with other development organizations, focusing, in particular, on the main motivations for its creation, its financing mechanisms and its governance structure. Although the NBD is focused on providing credit for infrastructure and sustainable development projects in emerging countries and operates according to practices different from those of the financial institutions established after World War II, it still faces significant challenges in achieving its strategic objectives.

Keywords: BRICS, New Development Bank, World Bank, financing mechanisms, decision-making power.